

## 6.4 Le zonage

Le zonage consiste à diviser le territoire du Parc en zones où l'on retrouve pour chacune une vocation dominante. Il est conçu sur la base de l'inventaire du milieu, des potentiels et contraintes du territoire et des principes et orientations d'aménagement retenus. Ce zonage détermine pour chaque zone des activités et des prescriptions particulières qui feront l'objet d'une présentation dans les prochaines sections. Le zonage inclus au Plan directeur d'aménagement et de gestion du Parc comporte trois zones, à savoir : la zone de conservation, la zone de récréation principale et la zone forestière et de récréation extensive.

La zone de conservation vise à assurer la préservation de certains milieux reconnus pour leur forte valeur écologique ou encore à maintenir l'intégrité de certains habitats propices pour la faune. Il s'agit de secteurs généralement fragiles présentant des caractéristiques biophysiques particulières ou exceptionnelles et nécessitant un degré important de protection.

La zone de récréation principale correspond aux principaux lieux d'accueil et d'activités à l'intérieur du Parc. Il s'agit des pôles de développement où les activités de récréation intensives ainsi que les infrastructures d'accueil seront concentrées en priorité.

Enfin, la zone forestière et de récréation extensive couvre la majeure partie du territoire. Elle est destinée à une utilisation polyvalente de la forêt. La zone forestière et de récréation extensive regroupe des activités nécessitant peu d'infrastructures ou d'équipements et ayant peu d'impacts sur la capacité de support du milieu. C'est le lieu des activités telles la randonnée, l'observation, la pêche, la chasse, la villégiature privée, etc.

Il est important d'indiquer que le zonage présenté ici est évolutif et susceptible de subir des modifications selon les résultats des différents travaux d'acquisition de connaissance qui seront réalisés, notamment ceux visant à documenter la capacité de support du milieu.

### 6.4.1 Les zones de conservation

En raison de la présence de nombreux marais et de l'importance des milieux humides pour le maintien de la biodiversité, les lacs et les rives des lacs Nicolas, Petit lac Nicolas, Nadeau et À Gougeon font l'objet d'un zonage de conservation. À ces plans d'eau s'ajoute l'importante section de la rivière Noire entre les lacs Long et Montauban et le secteur de la Glacière. Dans ces zones, seul le camping rustique pourrait être autorisé et ce, sur quelques emplacements bien précis. Des activités d'interprétation pourront y être développées. Tout au cours de la saison de navigation, la vitesse de circulation des bateaux à moteur dans ces zones devra être limitée en raison de la fragilité des écosystèmes présents.

Il faudra de plus accorder une attention particulière au développement de certaines activités telle l'escalade dans le secteur de la falaise de l'émissaire du lac Long. En effet, de nombreux rapaces y ont été observés. Le comportement de ces oiseaux et les caractéristiques de la falaise indiquent vraisemblablement la présence de sites de nidification à cet endroit. Une validation de ces observations serait nécessaire.

## 6.4.2 Les zones de récréation principales

Le Parc comporte deux zones de récréation principales localisées dans les secteurs du lac Long et du lac Carillon. Ces zones ont été déterminées en fonction du fort potentiel récréatif des lieux, de la facilité d'accès à ces espaces et des utilisations ou aménagements déjà existants.

### 6.4.2.1 Le secteur du lac Long

La zone de récréation principale reconnue dans le secteur du lac Long intègre la majeure partie des espaces riverains à ce plan d'eau. Cette zone se caractérise par la présence de trois sites récréatifs qui font l'objet d'une utilisation plus intensive des lieux ou d'un potentiel d'aménagement plus élevé, soit le site du barrage et de la décharge, le site de l'Anse-à-Beaulieu et le site du Camp Kéno. La zone de récréation principale intègre également la majorité des espaces riverains au lac Long dans le but d'assurer la liaison entre ces différents sites, d'y intégrer les emplacements de villégiature et d'y permettre, s'il y a lieu, certains aménagements récréatifs complémentaires.

**Le site du barrage et de la décharge** se veut la principale aire d'accueil et de services du Parc. Constituant l'entrée principale du Parc, ce site est destiné à regrouper les principales infrastructures d'accueil et de services. Facilement accessible et déjà très fréquenté par les villégiateurs et les excursionnistes, ce site se caractérise déjà par la présence de différentes infrastructures destinées à l'accueil des visiteurs. On y retrouve notamment un poste d'accueil et de services, une aire de stationnement (pour visiteurs et villégiateurs), des rampes de mise à l'eau ainsi que des aires de pique-nique et de camping. Des aménagements complémentaires destinés à l'accueil et aux services aux visiteurs pourront être mis en place pour répondre aux besoins au fur et à mesure du développement du Parc. Le visiteur pourra retrouver à cet endroit toute l'information touchant le territoire, les activités pouvant se pratiquer à l'intérieur du Parc ainsi que les services offerts.

Des emplacements de camping rustique sont proposés de part et d'autre du barrage du lac Long et en aval de celui-ci, du côté du chemin du Lac-Long. Tout ce secteur offre des points de vue sur des paysages naturels d'une qualité exceptionnelle. L'espace entre la route et la rivière Noire (rive droite) ou la falaise (rive gauche) est, par contre, réduit. Plusieurs sites informels sont déjà bien établis sur la rive droite. Bien que l'aménagement d'emplacements de camping rustique le long de la rivière Noire soit souhaitable et peu coûteux, il devra être réalisé de manière à protéger l'environnement, à conserver l'accessibilité publique aux points d'intérêt (le barrage, la chute, les marmites, les rives de la rivière, la falaise, etc.) et à assurer la quiétude des campeurs.

**Le site de l'Anse-à-Beaulieu** se veut l'un des principaux pôles de développement du Parc naturel régional de Portneuf. Ce site est voué à une utilisation plus intensive du territoire, notamment pour la pratique de différentes activités récréatives. Différents aménagements récréatifs ont déjà été réalisés au cours des dernières années afin de mettre en valeur cet espace. On y retrouve notamment à cet endroit une plage aménagée (sans surveillance), un bâtiment sanitaire, un stationnement public, un chalet locatif ainsi que des emplacements de camping rustique. Un accès routier a été aménagé depuis plusieurs années déjà et ce dernier a fait récemment l'objet de différentes améliorations afin de rendre le site accessible pour les véhicules

automobiles. Le site de l'Anse-à-Beaulieu se veut également un lieu stratégique donnant accès à un réseau de sentiers pédestres, notamment le Sentier de la Montagne de la Tour et le Sentier des Sommets.

Comme le site de l'Anse-à-Beaulieu est localisé sur les terres du domaine public, une démarche d'obtention d'un bail d'utilisation du territoire public est en cours afin de régulariser l'occupation des lieux.

Le site de l'Anse-à-Beaulieu a déjà fait l'objet d'un plan d'aménagement détaillé<sup>12</sup>. Celui-ci devra être revu à la lumière des nouvelles orientations d'aménagement et de gestion retenues au Plan directeur d'aménagement et de gestion. Il faudra notamment revoir la pertinence de prévoir de nouveaux chalets locatifs à cet endroit afin d'éviter les problèmes de cohabitation.

**Le Camp Kéno** représente un autre site d'utilisation intensive du territoire dans le secteur du lac Long. Destiné principalement à la clientèle jeunesse, ce site occupe une superficie appréciable de territoire et se caractérise par la présence de plusieurs bâtiments et infrastructures destinés à l'opération du camp jeunesse. Localisé sur les terres du domaine public, ce site fait l'objet d'un bail d'occupation par le MRN depuis de nombreuses années. Il est accessible par voie routière par le côté est du lac Long via la propriété de Solifor Perthuis. Présentement, le grand public peut profiter des services et des équipements de cette entreprise en dehors de la période consacrée au camp de vacances. Des rencontres sont à prévoir avec les représentants du Camp Kéno afin de faire le point sur les projets de développement futur et les partenariats possibles en harmonie avec les orientations de développement du Parc.

**Le site des lacs Caribou, Noir et à la Truite** est également compris dans la zone de récréation principale. L'intégration de ce site à l'intérieur de la zone de récréation principale du secteur du lac Long se justifie par la présence de villégiature commerciale (chalets locatifs) et par le fait que l'on retrouve le point de départ d'un circuit de canot-camping. La présence de milieux humides, en particulier sur le pourtour du lac à la Truite, limite considérablement les possibilités d'y implanter de nouveaux chalets locatifs.

#### 6.4.2.2 Le secteur du lac Carillon

Constituant un pôle de développement et une porte d'entrée pour le secteur ouest du territoire, la zone de récréation principale du lac Carillon intègre les espaces de villégiature privée déjà existants (27 chalets) en retrait du lac ainsi que différents aménagements déjà réalisés à des fins récréatives. On y retrouve, dans une première section, une rampe de mise à l'eau en gravier permettant la mise à l'eau d'embarcations (non motorisées) et un quai flottant. Dans une seconde section, on retrouve une aire de pique-nique et de camping rustique (10 emplacements) ainsi qu'un espace de stationnement. Un petit espace servant de plage y a été aménagé, quoique très restreint pour la partie sèche. Un bâtiment sanitaire avec toilettes sèches, une cabine d'habillage et un abri pique-nique complètent l'aménagement des lieux.

Les attraits naturels du milieu, l'accessibilité publique au lac Carillon et les aménagements récréatifs existants justifient la pertinence de reconnaître une zone de récréation principale à proximité du lac Carillon. Donnant accès à un magnifique sentier pédestre (Sentier de l'Ours) aménagé dans la forêt ancienne bordant le lac

---

<sup>12</sup> *Planification et mise en valeur de l'Anse-à-Beaulieu. Roche, Groupe-conseil, 1995.*

Carillon et traversé par la piste multifonctionnelle de l'ouest, la zone de récréation principale bénéficie d'une localisation stratégique.

En raison des caractéristiques et de la fragilité du lac Carillon, aucun projet majeur de développement n'est prévu dans ce secteur. Les projets de développement envisagés consistent surtout en la mise à niveau et en la consolidation des équipements et des aménagements déjà existants. L'hébergement disponible pour les visiteurs devra être amélioré et diversifié. Afin de répondre aux besoins de la clientèle excursionniste désirant séjourner sur place et pour offrir un produit d'hébergement quatre saisons, un concept d'hébergement alternatif est actuellement à l'étude. Une réflexion plus approfondie devra être faite quant à la clientèle cible aux besoins en matière d'hébergement. Ce concept d'aménagement devra également être réalisé afin de développer un produit à l'image du Parc et assurer une intégration harmonieuse de celui-ci.

#### 6.4.3 Les zones forestières et de récréation extensive

La zone forestière et de récréation extensive correspond à la zone d'ambiance du Parc. Elle consiste à préserver la vocation forestière du milieu tout en favorisant la pratique de différentes activités récréatives en milieu naturel. Elle accueillera essentiellement des utilisateurs pratiquant des activités de récréation extensive tels le canot-camping, la randonnée, la motoneige, le ski de fond, l'observation, la pêche, la chasse, la villégiature privée, etc. Ces activités se veulent complémentaires à celles déjà existantes. Il s'agit essentiellement d'activités de plein air qui sont présentées plus en détail dans la section suivante.

**Photo 32 : Vue aérienne du site du Camp Kéno**



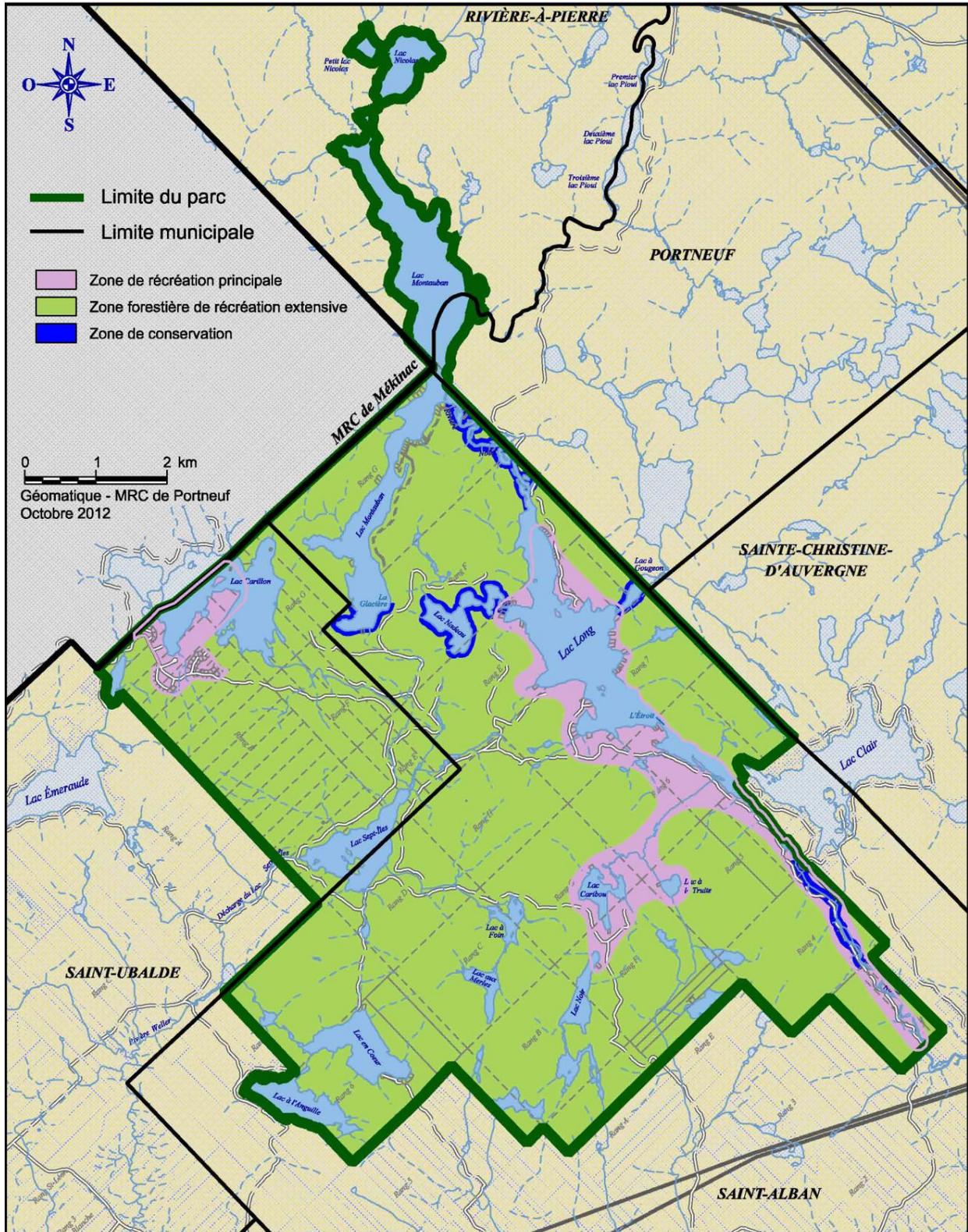
**Photo 33 : Rivière Noire entre les lacs Long et Montauban**



**Photo 34 : L'Anse-à-Beaulieu**



Carte 12 : Le zonage



## 6.5 Les activités récréatives



### 6.5.1 Le canot, le kayak et le canot-camping

Les nombreux plans d'eau du territoire et le nombre d'emplacements actuels et potentiels de canot-camping permettent d'envisager un développement soutenu de cette activité. La gestion et l'aménagement d'emplacements de canot-camping se font en partenariat avec les organismes offrant déjà ce type de services tel que le Camp Kéno. La consolidation de circuits, une signalisation adéquate et une mise en marché appropriée permettront une optimisation de l'usage de ces emplacements.

#### Secteur des lacs Long et Montauban

##### Les acquis

On retrouve actuellement trois secteurs de cinq emplacements chacun dédiés au canot-camping. Ceux-ci sont sous bail avec le Camp Kéno. Une entente entre Kéno et APEPA permet une cogestion et une co-utilisation de ceux-ci. On retrouve également un sentier de portage qui relie les lacs Long, Nadeau et Montauban.

##### Les développements prévus

- ⇒ Achat d'une flotte de canots et de kayaks à des fins locatives.
- ⇒ Ajout d'une dizaine d'emplacements de camping intégrés au circuit de canot-camping.
- ⇒ Aménagement d'un site de canot-camping au lac Nadeau en collaboration avec l'organisme Espace Art Nature.

#### Secteur des lacs de Saint-Alban

##### Les acquis

Le Sentier des 7 lacs relie les lacs Caribou, Noir, Beaudoin, Travers, Du Sault, aux Merles et à Foin. Il s'agit à la fois d'un sentier pédestre et d'un sentier de portage pour le canot-camping.

##### Les développements prévus

- ⇒ Achat d'une flotte de canots et de kayaks à des fins locatives (même que tableau précédent).
- ⇒ Consolidation du circuit de canot-camping des « Sept merveilleux » par l'ajout de huit emplacements de camping rustique répartis aux lacs aux Merles et Travers. (réf. 6.3.4)

#### Secteur du lac Carillon

##### Les acquis

Le lac Carillon est utilisé de façon plutôt informelle au niveau du canot et du kayak. Ce lac ne permet pas les embarcations motorisées.

##### Les développements prévus

- ⇒ Acquisition de canots et de kayaks à des fins locatives.
- ⇒ Réhabilitation d'un sentier de portage entre les lacs Carillon et Montauban.



## 6.5.2 La randonnée pédestre

Depuis les années 80, plusieurs développements relatifs à la randonnée pédestre ont été réalisés dans le territoire du Parc. On y retrouve donc déjà un réseau de sentiers bien établis, mais qui, par manque d'entretien, ont subi une dégradation. Ceux-ci font présentement l'objet de travaux de réhabilitation afin de les remettre à niveau. La prise en charge du Parc permettra de pérenniser ce réseau grâce à l'entretien régulier qui sera réalisé. De plus, une évaluation sera réalisée afin d'intégrer éventuellement certains sentiers au Sentier national. Ce développement permettrait, à terme, de relier les régions de la Capitale-Nationale et de la Mauricie.

### **Secteur des lacs Long et Montauban**

#### **Les acquis**

- Le Sentier des Sommets :
  - 7,4 km. À partir du chalet d'accueil au barrage jusqu'à l'Anse-à-Beaulieu.
  - Niveau de difficulté : moyen à difficile.
- Le Sentier des Cascades :
  - 2,8 km. Une boucle qui croise le Sentier des Sommets. Deux stationnements (au nord et au sud).
  - Niveau de difficulté : moyen.
- Le Sentier de la Montagne de la Tour :
  - 6 km. Un trajet linéaire qui nécessite un aller-retour. Belvédère au sommet.
  - Niveau de difficulté : difficile.
- Le Sentier de la Rivière Noire :
  - 1,5 km. Une boucle qui donne accès à la rivière Noire à partir de la Montagne de la Tour.
  - Niveau de difficulté : moyen.

#### **Les développements prévus**

- ⇒ Aménagement d'un sentier pédestre longeant la rivière Noire, entre les Chutes-à-Marcotte et le barrage du lac Long. Ce sentier en boucle, de niveau facile, viserait une clientèle plus familiale.
- ⇒ Aménagement d'un lien pédestre entre le Sentier des Cascades (secteur des lacs Long et Montauban) et le Sentier des 7 lacs (secteur des lacs de Saint-Alban).

### **Secteur des lacs de Saint-Alban**

#### **Les acquis**

Le Sentier des 7 lacs relie les lacs Caribou, Noir, Beudoin, Travers, Du Sault, aux Merles et à Foin. Il s'agit à la fois d'un sentier pédestre et d'un sentier de portage pour le canot-camping. Celui-ci a fait l'objet de travaux de mise à niveau récemment.

## Secteur du lac Carillon

### Les acquis

Un réseau pédestre totalisant une vingtaine de kilomètres est aménagé dans le secteur du lac Carillon. Constitué d'un sentier principal, le Sentier de l'Ours, le réseau est complété par une série de petits sentiers secondaires. L'attrait principal de ce réseau est le belvédère qui culmine à 308 mètres. Des travaux de réhabilitation ont été réalisés récemment.

- L'Ours :
  - 10 km, trajet aller-retour.
  - Niveau de difficulté : moyen-difficile.
- Le Geai :
  - 5 km, en boucle.
  - Niveau de difficulté : moyen.
- Le Vison :
  - 2 km, un lien qui permet de joindre le Sentier de l'Ours à celui du Geai.
  - Niveau de difficulté : facile.
- Le Lièvre :
  - 1,85 km, un lien qui permet de raccourcir la boucle du Sentier du Geai.
  - Niveau de difficulté : facile.

### Les développements prévus

- ⇒ Élaboration d'un plan de signalisation uniformisé pour le réseau de sentiers pédestres.
- ⇒ Travaux de réhabilitation du réseau de sentiers pédestres.
- ⇒ Aménagement d'un tronçon du Sentier national entre le lac des Pins dans la MRC de Mékinac et le lac Carillon - projet soutenu par la Coopérative de développement local de Montauban.
- ⇒ Réhabilitation d'un sentier (pédestre et vélo) reliant le lac Carillon au lac Blanc.
- ⇒ Aménagement d'un sentier entre le belvédère du lac Carillon et la Glacière du lac Montauban pour rejoindre ensuite la Montagne de la Tour.

#### 6.5.3 Le ski de fond et la raquette



Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, Action plans d'eau plein air et le Centre de plein air « Les Portes de l'Enfer » ont procédé à la fusion des deux organismes. APEPA deviendra donc propriétaire et gestionnaire du Centre de plein air. Ce lieu deviendra la porte d'entrée hivernale du Parc. Il est à noter que le terrain et le bâtiment de l'accueil et une partie du réseau de sentiers sont de tenures privées.

Ce lieu est actuellement géré et opéré par des bénévoles. La prise en charge par APEPA permettra de structurer le produit « hiver » à l'intérieur du Parc. Une réflexion sera faite relativement au développement de ce produit afin d'évaluer la possibilité d'étendre le réseau vers le lac Long pour offrir un sentier de longue randonnée.

## Secteur des lacs de Saint-Alban

### Les acquis

- Ski de fond :
  - 8 pistes totalisant 68 km.
  - Location d'équipements.
  - Niveau de difficulté : 4 faciles et 4 difficiles.
- Raquette :
  - Sentier de raquette de 5 km.

### Les développements prévus

- ⇒ Mise à niveau des sentiers et des infrastructures existants.
- ⇒ Maximiser l'utilisation du bâtiment d'accueil en y ajoutant une annexe d'hébergement.

#### 6.5.4 L'escalade



## Secteur des lacs Long et Montauban

### Les acquis

Cette activité présente un très fort potentiel au lac Long en raison d'importantes falaises qui se trouvent dans la partie sud-est. D'ailleurs, une partie de celles-ci a fait l'objet d'un achat collectif en 2008 pour préserver le paysage de façon intègre et pour garantir un accès à long terme aux adeptes d'escalade. La falaise du lac Long, qui propose 75 voies d'escalade, est avant tout un site d'escalade traditionnelle et mixte. On y retrouve aussi des voies équipées (escalade sportive).

### Les développements prévus

- ⇒ Aménagement d'un refuge collectif pour les grimpeurs. (réf. 6.3.4)

#### 6.5.5 Le vélo de montagne



Actuellement, on ne retrouve aucun sentier dédié au vélo de montagne à l'intérieur du périmètre. Pour l'instant, il n'y a pas d'aménagement prévu pour intégrer ce produit dans l'offre d'activités du Parc. À long terme, une réflexion quant aux opportunités de développer ce produit pourrait être réalisée.

#### 6.5.6 L'équitation



L'aménagement d'un réseau de sentiers spécifiquement destinés à la randonnée équestre pourrait être une avenue intéressante dans l'offre récréative du Parc. D'ailleurs, le Club des randonneurs équestres de Portneuf planifie le développement d'un réseau de sentiers équestres dans le secteur du lac Carillon. Cela permettra une connexion avec la Mauricie, où ce produit est déjà fort bien implanté.

## Secteur des lacs de Saint-Alban

### Les acquis

Il n'y a actuellement aucun sentier équestre dans ce secteur.

### Les développements prévus

⇒ La Corporation travaillera avec le Club des randonneurs équestres afin de définir les possibilités de sentier équestre dans ce secteur. À terme, cela permettrait de relier l'est de la MRC de Portneuf avec la Mauricie en allant se connecter au secteur du lac Carillon.

## Secteur du lac Carillon

### Les acquis

La Municipalité de Saint-Ubalde a accordé le droit d'utilisation d'une portion de 14 km de la piste multifonctionnelle située dans les limites de la municipalité.

### Les développements prévus

- ⇒ Raccordement avec le réseau de la Mauricie via le secteur du lac Carillon.
- ⇒ Aménagement d'une aire de repos.

### 6.5.7 Les plages



Malgré la présence d'une multitude de plans d'eau, l'offre relative à l'activité plage est peu présente. D'ailleurs, on ne retrouve aucune plage publique avec surveillance à l'intérieur du Parc. La plage du lac Montauban, reconnue comme ayant une valeur exceptionnelle, fait partie du territoire appartenant à la Société de gestion d'actifs forestiers Solifor.

## Secteur des lacs Long et Montauban

### Les acquis

- Quelques chalets locatifs donnent accès à une petite plage privée.
- La plage de l'Anse-à-Beaulieu est essentiellement dédiée aux visiteurs qui utilisent les modes d'hébergement de ce secteur (camping et chalet locatif). Aucune surveillance n'y est assurée.

### Les développements prévus

- ⇒ Installation d'un nouveau quai au niveau de la plage de l'Anse-à-Beaulieu pour accommoder les villégiateurs.
- ⇒ Des discussions sont prévues avec la Société Solifor afin de voir les possibilités d'utilisation d'une portion de la plage du lac Montauban. À cet effet, le scénario préconisant un accès par le lac par embarcation seulement et la mise en place d'infrastructures légères et non permanentes (tables à pique-nique, toilette sèche) pourrait faire partie des discussions à venir.

## Secteur du lac Carillon

### Les acquis

Petite plage pour accès public et pour utilisation par les villégiateurs privés du secteur.

### Les interventions prévues

⇒ Nettoyage de la plage pour maintenir sa superficie utilisable.



#### 6.5.8 L'interprétation de la nature et la sensibilisation

L'information est à la base de toute démarche de sensibilisation. Ainsi, tous les moyens devront être envisagés afin d'informer et de sensibiliser les villégiateurs et les visiteurs à l'importance et à la richesse du patrimoine naturel du Parc. Dans un premier temps, il est prévu de déployer une série de panneaux d'interprétation uniformisés portant sur diverses thématiques relatives à l'environnement et à diverses particularités naturelles présentes. En 2012, APEPA a expérimenté un projet pilote éducatif destiné aux jeunes du camp de jour de Saint-Alban. Les résultats ont été fort concluants et le projet sera bonifié et ouvert à plus de jeunes dès l'été 2013.

À plus long terme, d'autres supports d'interprétation pourraient s'ajouter, comme par exemple l'intégration d'une section sur le patrimoine naturel du Parc dans le site Internet, la publication d'articles, des visites guidées, une offre de sortie éducative pour les écoles, notamment.



#### 6.5.9 La motoneige

Au chapitre de la motoneige, il est proposé de consolider cette activité plutôt que de développer de nouveaux sentiers. De fait, le territoire est déjà sillonné par deux sentiers régionaux de motoneige, soit le sentier #318 et le sentier #353, entretenus par le Club de motoneige Alton.

## Tous les secteurs

### Les acquis

- Le sentier régional #318 traverse ce secteur en longeant la rivière Noire pour aller se connecter au #353 au nord du lac Sept-Îles.
- Le sentier régional #353 passe tout près du lac Carillon et emprunte ensuite l'emprise de l'ancienne piste multifonctionnelle reliant Saint-Ubalde à Perthuis.

### Les interventions prévues

Aucune intervention spécifique n'est prévue, si ce n'est que d'assurer la concertation avec le Club de motoneige et de favoriser l'harmonisation de l'activité motoneige avec les autres usages du territoire en saison hivernale.



### 6.5.10 Le quad

L'activité quad, quoique déjà présente dans le périmètre, n'est pas priorisée dans le concept d'aménagement et de développement du Parc. La Corporation entend mettre à jour les informations se rapportant au réseau de sentiers quad. L'objectif est de bien connaître les axes officiellement reconnus et de circonscrire cette activité afin de minimiser les impacts, tant au niveau de la dégradation du réseau routier, de la pollution sonore que de la cohabitation avec les autres usagers du Parc.

#### **Tous les secteurs**

##### **Les acquis**

- Le sentier régional #458 parcourt le secteur des lacs de Saint-Alban et passe tout près du lac Carillon pour ensuite aller vers le lac Blanc et se connecter avec la Mauricie.
- Le sentier local #4583 parcourt le secteur des lacs de Saint-Alban et emprunte ensuite l'emprise de l'ancienne piste multifonctionnelle reliant Saint-Ubalde à Perthuis.

##### **Les interventions prévues**

- ⇒ Mettre à jour l'information sur le réseau de sentiers quad (officiel et informel).
- ⇒ Travailler en concertation avec le Club Aventure Quad afin de trouver des solutions aux problématiques constatées et de canaliser la circulation des quads dans le territoire.
- ⇒ Élaborer une stratégie de sensibilisation auprès des quadistes qui circulent à l'intérieur du périmètre du Parc.



### 6.5.11 Les activités nautiques motorisées

Les lacs Long et Montauban sont les seuls plans d'eau du Parc fréquentés par les embarcations motorisées. Aucune réglementation n'est actuellement en vigueur quant à la puissance des moteurs et à la vitesse autorisées sur ces plans d'eau. Aucune promotion ne sera faite pour attirer ce type d'embarcation. Cette activité ne sera pas privilégiée, mais sera mieux contrôlée par la réalisation de diverses interventions.

#### **Secteur des lacs Long et Montauban**

##### **Les acquis**

- Navigation sur les lacs Long et Montauban totalisant une superficie de près de 8 km<sup>2</sup>.
- Aucune réglementation en vigueur.

##### **Les interventions prévues**

- ⇒ Une approche d'éducation est préconisée pour sensibiliser les visiteurs pratiquant des activités nautiques à le faire de façon sécuritaire et en respectant les usagers non motorisés. En l'absence d'un cadre réglementaire, des pratiques adéquates seront suggérées dans certaines zones sensibles.

⇒ Après une période de transition, l'application de règlements (ex. : vitesse, puissance et type de moteur, etc.) pourrait être envisagée si les résultats de la campagne de sensibilisation ne sont pas satisfaisants et si des problématiques majeurs ne peuvent être corrigées autrement.



#### 6.5.12 La chasse et la pêche

Des activités de prélèvement faunique, principalement la chasse et la pêche, sont pratiquées depuis longtemps sur le territoire du Parc. Toutefois, ces activités se font plutôt de façon informelle, sans plan de gestion défini et sans mécanisme de contrôle. Le territoire est situé dans la zone de chasse et pêche 27, telle que définie par le MRN. Les règles encadrant la chasse et la pêche sportives au Québec sont établies par le gouvernement qui doit en assurer l'application auprès des pratiquants.

### **Tous les secteurs**

#### **Les acquis**

- Le secteur des lacs de Saint-Alban est un territoire reconnu comme pourvoirie sans droits exclusifs. Toutefois, en raison d'une mauvaise qualité de pêche, l'opérateur donne actuellement une nouvelle direction orientée plutôt vers le tourisme de nature que vers la pêche.
- Le complexe des lacs Long et Montauban est reconnu pour la pêche au touladi.
- La pêche blanche est pratiquée au lac à la Hache.
- La chasse et le piégeage se déroulent de manière ponctuelle sur le territoire, mais ne sont pas structurés.
- Le MRN a procédé, en août 2012, à des travaux sur le terrain visant à inventorier les populations de poissons en présence dans les lacs Long et Montauban. Cette étude vise principalement à documenter la situation du touladi (truite grise), mais permettra également d'avoir accès à des données sur d'autres types de poissons. Une telle étude avait déjà été réalisée pour le lac Carillon.

#### **Les interventions prévues**

- ⇒ La caractérisation qui sera réalisée par la CAPSA en 2013 permettra de mieux évaluer le potentiel de pêche et de réaliser des actions visant la réhabilitation de certains habitats afin de bonifier la qualité de pêche et de pouvoir éventuellement intégrer cette activité dans l'offre récréotouristique du Parc.
- ⇒ Une cueillette de données sur une base volontaire sera réalisée en regard de la pêche au touladi aux lacs Long et Montauban.
- ⇒ Il est prévu de faire des démarches afin de connaître, de façon plus précise, qui utilisent le territoire pour les activités de chasse. Cela permettra de prendre entente avec les chasseurs et de voir à circonscrire ces activités loin des zones récréatives telles que les réseaux de sentiers pédestres.

#### 6.5.13 Camp de vacances

Situé à l'intérieur du périmètre du Parc, le Camp Kéno offre des séjours en camp aux jeunes de 5 à 17 ans. Ce camp, fondé dans les années 60, a reçu plusieurs distinctions au fil des ans et est reconnu comme l'un des meilleurs camps de vacances au Québec. Sa situation et son site exceptionnels, dont la superficie totalise 2 km<sup>2</sup>, permettent la pratique de nombreuses activités telles que l'escalade, le canot, le kayak, la randonnée

pédestre et la baignade, pour ne nommer que celles-ci. Dans un horizon de cinq ans, l'organisme ne prévoit pas de projet de développement, mais plutôt le maintien des acquis. Sa vision du territoire est de préserver le plus possible le milieu naturel en place.

Au niveau du Parc, aucune action n'est prévue si ce n'est le maintien des bonnes relations avec l'organisme et la gestion partagée d'emplacements de canot-camping avec Action plans d'eau plein air.



#### 6.5.14 Traîneau à chiens

Une entreprise privée offre une expérience de traîneau à chiens sur le territoire dans le secteur du Centre de ski de fond Les Portes de L'Enfer. L'entreprise Les Expéditions de la Rivière Blanche possède une soixantaine de chiens pour une capacité de 10 attelages simultanément. La randonnée offerte est un circuit de 23 km. Aucun développement n'est prévu au cours des prochaines années. Cette activité s'intègre parfaitement à l'offre hivernale que nous désirons développer.



**Photo 35 : Kayak**



**Photo 36 : Sortie en rabaska**



**Photo 37 : Centre de ski de fond Les Portes de l'Enfer**



**Photo 38 : Escalade**



**Photo 39 : Plage de l'Anse-à-Beaulieu**



**Photo 40 : Pêche blanche au lac à la Hache**



Tableau 6 : Sommaire des actions prévues au niveau de l'offre d'activités récréatives

Activités	Aménagements et interventions prévus			
	0-1 an	0-3 ans	0-5 ans	En continu
<b>Canot, kayak et canot-camping</b>				
\$ Acquérir une flotte de canots et de kayaks (APEPA).				A
\$ Ajouter des emplacements de camping pour le canot-camping.				A
\$ Acquérir des canots et kayaks (secteur lac Carillon).				A
\$ Réhabiliter le sentier de portage entre les lacs Carillon et Montauban.		A		
<b>Randonnée pédestre</b>				
\$ Aménager un sentier le long de la rivière Noire (boucle).			A	
\$ Élaboration d'un plan de signalisation pour le secteur du lac Carillon.	A			
\$ Finaliser la mise à niveau du réseau de sentiers du lac Carillon.	A			
\$ Réhabiliter le sentier reliant les lacs Carillon et Blanc.		A		
\$ Réaliser un tronçon du Sentier national entre la MRC de Mékinac et le lac Carillon.		A		
⊙ Procéder à une réflexion sur l'intégration éventuelle de sentiers au réseau du Sentier national (lien Capitale-Nationale et Mauricie).			R	
<b>Ski de fond et raquette</b>				
\$ Mettre à niveau des sentiers et infrastructures existants.	A			
<b>Escalade</b>				
\$ Poursuivre le développement des voies d'escalade.				A

A : Aménagements, infrastructures et équipements

S : Sensibilisation et éducation

R : Réflexions/études/acquisition de connaissances

\$ : Aménagement ou intervention avec coûts reliés

Tableau6 : Sommaire des actions prévues au niveau de l'offre d'activités récréatives (suite)

Activités	Aménagements et interventions prévus			
	0-1 an	0-3 ans	0-5 ans	En continu
<b>Vélo de montagne</b>				
⊙ Procéder à une réflexion sur la pertinence et les opportunités de développement.			R	
<b>Équitation</b>				
⊙ Définir les possibilités de sentier équestre dans le secteur des lacs de Saint-Alban.			R	
\$ Réaliser le raccordement avec la Mauricie via le lac Carillon.			A	
\$ Aménager une aire de repos (secteur lac Carillon).			A	
<b>Plages</b>				
\$ Installer un quai à l'Anse-à-Beaulieu pour les villégiateurs.	A			
⊙ Discuter avec Solifor pour l'utilisation d'une portion de plage.	R			
⊙ Nettoyer la plage du lac Carillon.	A			
<b>Interprétation de la nature</b>				
\$ Réaliser des panneaux d'interprétation uniformisés sur diverses thématiques.			S	A
\$ Développer un programme éducatif pour les sorties scolaires et les camps de jour.		S		
\$ Développer d'autres activités d'interprétation (à définir).			S	
<b>Quad</b>				
⊙ Mettre à jour l'information sur le réseau de sentiers.	R			
⊙ Assurer la concertation avec le Club Aventure Quad afin de canaliser la circulation.				R
⊙ Élaborer une stratégie de sensibilisation auprès des quadistes.		R		

A : Aménagements, infrastructures et équipements

S : Sensibilisation et éducation

R : Réflexions/études/acquisition de connaissances

\$ : Aménagement ou intervention avec coûts reliés

Tableau 6 : Sommaire des actions prévues au niveau de l'offre d'activités récréatives (suite)

Activités	Aménagements et interventions prévus			
	0-1 an	0-3 ans	0-5 ans	En continu
<b>Activités nautiques motorisées</b>				
\$ Sensibiliser les usagers (vitesse, navigation, etc.).				S
⊙ Appliquer un cadre réglementaire si besoin.		S		
<b>Chasse et pêche</b>				
⊙ Réaliser une étude avant-projet d'aménagement durable de la faune en milieu forestier et aquatique sur le territoire du Parc naturel régional de Portneuf.	R			
⊙ Obtenir le rapport sur l'inventaire des populations de poissons des lacs Long et Montauban réalisé à l'été 2012.	R			
⊙ Établir un système de cueillette de données volontaire sur la pêche au touladi.	R			
\$ Procéder à des travaux de réhabilitation des plans d'eau selon les recommandations de l'étude de la CAPSA et du MRN.			A	
⊙ Procéder à l'acquisition de connaissances sur l'utilisation du territoire pour la chasse.			R	

A : Aménagements, infrastructures et équipements

S : Sensibilisation et éducation

R : Réflexions/études/acquisition de connaissances

\$ : Aménagement ou intervention avec coûts reliés

## 7. LE CONCEPT ORGANISATIONNEL

---

La MRC de Portneuf, de par son rôle de signataire des différentes ententes générales et particulières de gestion du territoire, est l'entité légalement responsable du Parc naturel régional de Portneuf. Dans une perspective d'efficacité de gestion et de développement du territoire, elle a créé, par la résolution CR 148-07-2011, la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf.

### 7.1 Structure de gestion<sup>13</sup>

Dans le cadre de la mise en œuvre, du développement et de la gestion du Parc, la MRC de Portneuf est responsable de la réalisation de divers mandats. La Corporation peut collaborer avec la MRC à l'application des responsabilités qui lui sont déléguées par le Gouvernement dans le cadre des ententes conclues. Toutefois, la MRC en demeure l'entité responsable. Voici un aperçu des principaux mandats:

- Adopter, respecter et réaliser un plan directeur d'aménagement et de gestion;
- Adopter une réglementation conforme et respecter les lois et règlements en vigueur;
- Élaborer les orientations et stratégies de développement du Parc;
- Rédiger et mettre en œuvre un plan d'action annuel;
- Superviser la gestion des opérations;
- Effectuer le suivi des ententes gouvernementales découlant de la création du Parc régional avec les ministères concernés (MRN, MAMROT);
- Produire un rapport annuel d'activité incluant la reddition de compte;
- Mettre en place des mécanismes de concertation avec les partenaires locaux, régionaux et gouvernementaux;
- Soutenir les projets d'aménagement et de développement inhérents au Parc.

### 7.2 Comité technique

Afin de réaliser ses mandats, la Corporation s'est adjointe d'un comité technique. En synergie avec les administrateurs de la Corporation, ce comité assure tous les aspects liés à la mise en œuvre et au développement du Parc. Il est composé de ressources internes de la MRC, du CLD et de représentants des organismes désignés comme opérateurs. Ce comité assure donc la coordination du déploiement du Parc naturel régional de Portneuf. Lorsque celui-ci sera bien implanté, l'embauche d'une ressource externe à la coordination sera nécessaire.

### 7.3 Délégation des opérations

Dans la perspective d'une prestation efficace des services et des activités sur le terrain, la Corporation a convenu de déléguer ces tâches à deux organismes opérateurs. En effet, en raison de l'étendue du territoire du Parc et de la répartition des zones de récréation principales à l'intérieur de celui-ci, il a été décidé de confier ce mandat à deux organismes agissant déjà localement dans les municipalités visées.

---

<sup>13</sup> Une description des principaux mandats des acteurs du Parc est disponible à l'annexe 6.

### **Action plans d'eau plein air (Saint-Alban) :**



Fort d'une expertise de 14 ans en développement et gestion d'activités de plein air, APEPA assure les opérations pour les secteurs des lacs Long et Montauban et des lacs de Saint-Alban. Sa connaissance aigüe du territoire, sa vision réaliste des perspectives de développement et ses contacts avec différents intervenants du milieu permettent à la Corporation de pouvoir baser sa planification sur des éléments concrets. Ce nouveau mandat qui s'ajoute à son offre actuelle permettra à APEPA de rallonger la période d'emploi de certains de ses employés et d'en créer de nouveaux.

### **Centre de vacances familiales de Saint-Ubalde :**



En 1984, le CVF est désigné pour participer à un projet pilote d'envergure provinciale visant à mettre sur pied un réseau de centres de vacances à prix modiques pour les familles à faible revenu. Saint-Ubalde se démarquait alors par son offre diversifiée, car les activités et les modes d'hébergement étaient variés et répartis sur tout le territoire. Ce modèle éclaté a amené le CVF à conclure divers partenariats et ententes tant avec le secteur public que privé. L'organisme a donc acquis une expertise dans la gestion de l'offre touristique. Le CVF vient donc relancer ses activités par la prise en charge des opérations du secteur Saint-Ubalde avec un nouveau conseil d'administration renouvelé et motivé à contribuer au succès du Parc naturel régional de Portneuf.

## **7.4 Mécanismes de concertation**

En concordance avec les principes directeurs énumérés précédemment, la Corporation de gestion veillera à mettre en place différents mécanismes de concertation avec les intervenants et utilisateurs du milieu. Cette approche ouverte et participative, qui permettra le partage d'expertises et d'idées, ne pourra que bonifier la planification et les interventions relatives au déploiement du Parc. Une bonne collaboration en début de processus permet donc d'avoir une compréhension commune du territoire et de ses enjeux et de travailler de façon harmonieuse à sa mise en valeur.

### **Rencontres, consultation publique et séances d'information**

La réalisation du présent Plan directeur a été alimentée par des rencontres informelles ou formelles avec différents organismes locaux et régionaux. Ainsi, le Club des randonneurs équestres, l'Association des résidents du lac Carillon, le Comité touristique du lac Long, la CAPSA, le Camp Kéno, la Coopérative de développement local de Montauban, Solifor, pour ne nommer que ceux-là, ont été rencontrés.

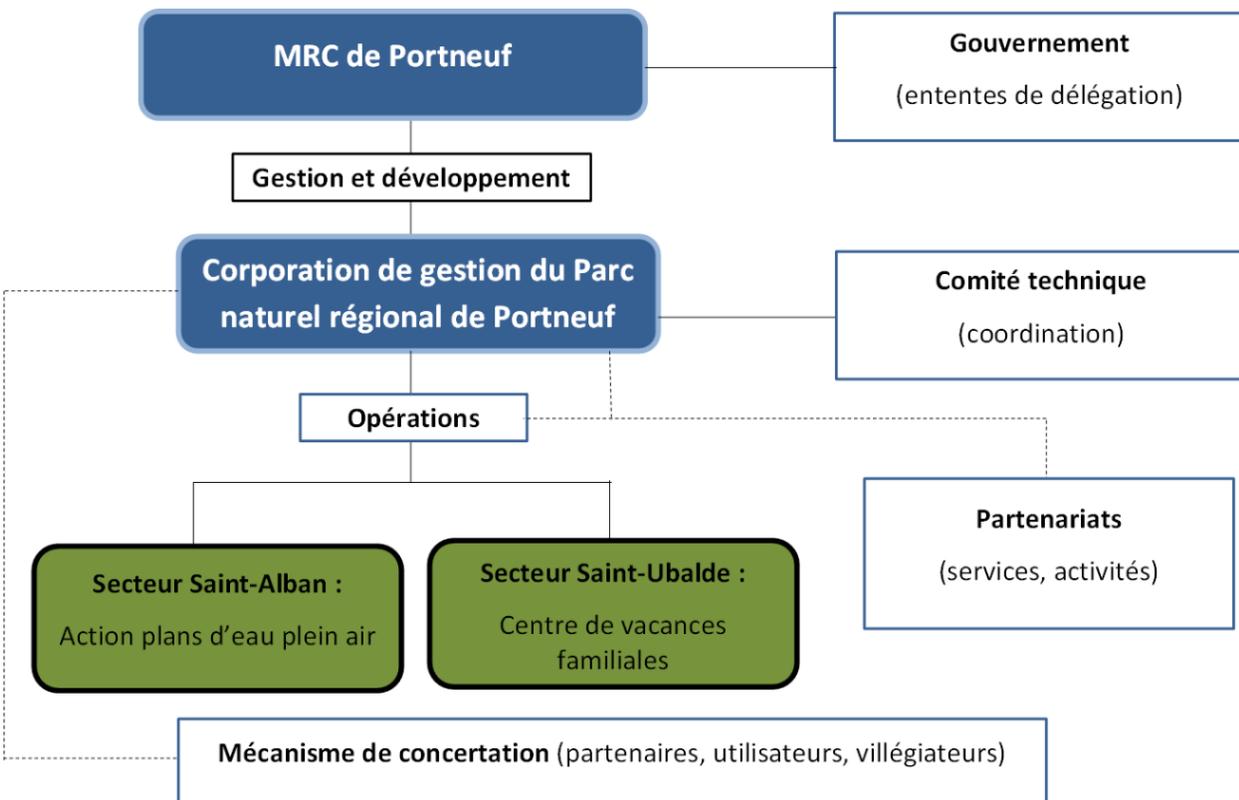
La Corporation soumettra le Plan directeur provisoire à une consultation publique à laquelle seront conviés la population, les différents usagers du territoire et les organisations concernées par le projet d'implantation du Parc. Cela permettra de valider les lignes directrices et de bonifier le cadre de planification pour ainsi assurer une cohérence et une adhésion à la mise en œuvre du Plan.

Au niveau de la concertation globale, les formes que celle-ci pourrait prendre restent à déterminer. Toutefois, on peut déjà affirmer qu'une rencontre annuelle de présentation du bilan et du plan d'action combinée à une période d'échanges sera l'un des moyens retenus. Ce sera notamment l'occasion d'échanger sur les problématiques inhérentes aux différents usages en présence à l'intérieur du Parc et sur les moyens à mettre en place pour y remédier. La question de l'harmonisation des différents usages sera donc au cœur des discussions.

### Comité de suivi

De plus, la Corporation assurera la mise en place d'un comité de suivi pour la mise en œuvre du Plan directeur, formé essentiellement des différents signataires d'ententes, tant au niveau gouvernemental qu'aux niveaux local et régional. Cela permettra de poursuivre l'implication de tous les signataires au-delà de l'adoption du Plan directeur et d'assurer une réalisation optimale des actions et interventions prévues au plan.

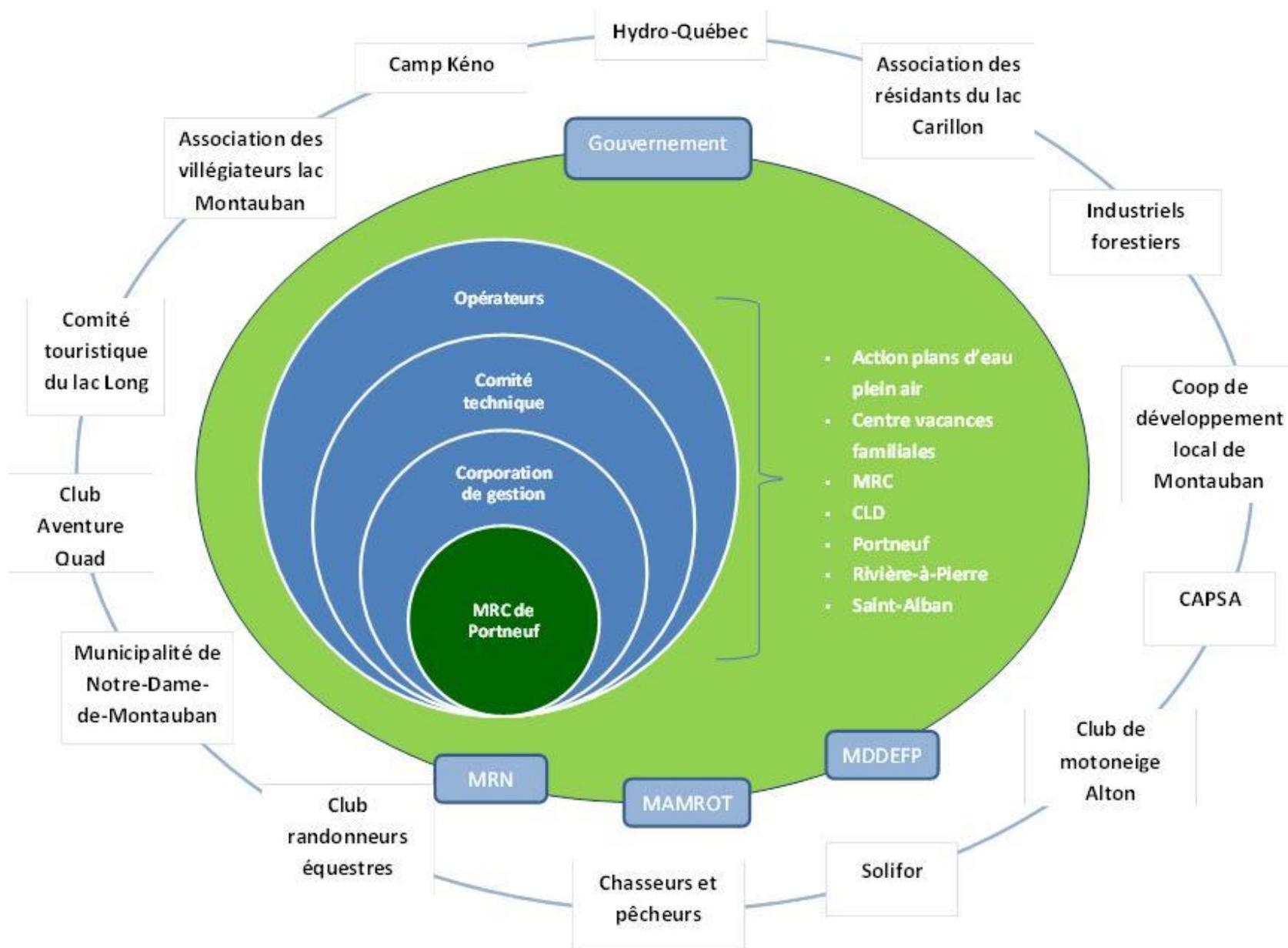
Figure 2 : Structure organisationnelle du Parc naturel régional de Portneuf



En bref

- La Corporation de gestion joue le rôle de l'interlocuteur principal dans tout le processus de déploiement du Parc.
- La structure organisationnelle démontre la synergie entre les différents niveaux d'intervenants, que ce soit au plan légal, administratif, opérationnel et de la concertation.
- Divers mécanismes permettront une approche ouverte et participative : rencontres, consultations publiques, séances d'information, mise sur pied d'un comité de suivi.

Figure 3 : Principaux interlocuteurs concernés par la mise en œuvre du Parc naturel régional de Portneuf



## 8. LE CADRE LÉGAL ET LES ENTENTES À INTERVENIR

---

### 8.1 Statut de Parc régional

Outre les différentes ententes qui interviendront entre la MRC et le gouvernement conformément au cadre de référence pour la création de parcs régionaux<sup>14</sup>, la gestion et le développement d'un tel territoire et les utilisations multiples qui en sont faites vont nécessiter la réalisation de diverses ententes. Que ce soit au niveau d'ententes administratives, de la délégation de mandats ou de l'obtention de droits de propriété, il s'avère important de procéder à leur élaboration dès le démarrage du Parc afin d'éviter des situations malencontreuses. Dans cette optique, la Corporation travaille déjà à conclure différentes ententes, notamment avec les opérateurs désignés du Parc.

### 8.2 Réglementation

La signature de l'entente générale d'exploitation permettra à la MRC de mettre en place un cadre réglementaire tel qu'inscrit dans la Loi sur les compétences municipales. Ainsi, la MRC pourra adopter différents règlements concernant, par exemple, la sécurité des usagers, le stationnement, l'affichage, la tarification, la circulation ou encore la protection et la conservation de la nature. Il est bien entendu que la réglementation qui s'appliquera n'aura pas pour effet de limiter ou d'interdire l'accessibilité aux activités fauniques, forestières et minérales, aux forces hydrauliques, pour l'entretien des installations et des équipements électriques et de télécommunication et d'imposer un droit d'accès aux personnes et organismes qui doivent circuler dans le parc régional aux fins de leur travail ou pour se rendre à leur propriété ou à leur résidence principale ou de villégiature.

### 8.3 Entente relative à la gestion du Parc

La Loi sur les compétences municipales stipule que la MRC de Portneuf a la compétence sur tout parc régional situé sur son territoire et que, selon l'article 120 de cette même loi, elle peut conclure une entente avec la Corporation concernant la gestion du Parc. C'est dans ce contexte qu'elle a créé une Corporation pour assurer la gestion de ce territoire. Une entente est actuellement en cours d'élaboration et viendra définir les rôles et responsabilités de chacun.

### 8.4 Ententes relatives à l'opération du Parc

Dans le contexte de la délégation des opérations à des tiers, des contrats de services seront signés entre la Corporation et les opérateurs ayant été désignés. Ces ententes, actuellement en cours d'élaboration, viendront notamment déterminer la nature des services offerts par les opérateurs, leurs responsabilités et les engagements de chaque partie.

### 8.5 Autres ententes

D'autres ententes pourront être conclues selon les besoins, que ce soit au niveau de la prestation d'activités, de droits d'utilisation de certaines portions du réseau de circulation, du partage de sites existants ou toute autre entente qui pourrait bonifier la qualité des services et activités offerts dans le territoire.

---

<sup>14</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2006). Cadre de référence gouvernemental pour la constitution d'un parc régional sur les terres du domaine public. Document réalisé par le ministère des Affaires municipales et des Régions. 22 p.

## 8.6 Droits d'utilisation ou de propriété

Des démarches sont en cours afin d'obtenir des droits de propriété ou d'utilisation des lots 3B, 3C et 4A, totalisant 114 hectares, situés dans la partie sud du Parc. Ces lots appartiennent présentement à Hydro-Québec et sont d'une importance stratégique, car ils constituent le secteur de l'entrée principale du Parc par la municipalité de Saint-Alban.

Des négociations sont également sur le point de se conclure entre Solifor et le MRN. Elles visent à procéder à un échange de terrains qui permettrait d'intégrer les lots 3-A-P et 3B, appartenant à Solifor, dans les terres du domaine public. En contrepartie, le MRN octroierait une superficie de terres publiques à Solifor. Encore une fois, cette entente est d'une importance capitale, car on retrouve sur ces lots les infrastructures du secteur de l'accueil (bâtiment, stationnement, rampes de mise à l'eau).

De plus, la MRC verra à s'assurer que tous les droits d'utilisation requis sur les terres du domaine public à des fins d'opération du Parc seront régularisés. Un tableau présentant l'ensemble des droits fonciers liés au territoire du Parc est disponible à l'annexe 3.

**Tableau 7 : Résumé des principaux droits et ententes qui pourraient s'appliquer dans le cadre du déploiement du Parc**

<b>Ententes relatives à la gestion du territoire</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Entente générale pour l'exploitation du Parc régional.</li><li>▪ Entente de délégation de gestion des terres du domaine public à la MRC.</li><li>▪ Autres ententes particulières découlant de l'entente générale (s'il y a lieu).</li></ul>
<b>Ententes relatives à la gestion, à l'opération et à la prestation d'activités</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Protocole d'entente entre la MRC et la Corporation.</li><li>▪ Contrats de services entre la Corporation et les opérateurs désignés.</li><li>▪ Protocoles d'entente pour l'utilisation de certains axes à des fins de circulation (équestre, quad, motoneige, etc.).</li><li>▪ Protocoles d'entente d'utilisation de sites ponctuels à des fins récréotouristiques.</li><li>▪ Protocoles d'entente pour la gestion partagée d'emplacements de canot-camping.</li></ul>
<b>Droits de propriété et d'utilisation du territoire</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intégration des lots 3-A-P et 3B de la municipalité de Saint-Alban en terres publiques via un échange de terrains avec Solifor.</li><li>▪ Obtention d'un droit de propriété ou d'utilisation des lots 3B, 3C et 4A de la municipalité de Saint-Alban appartenant à Hydro-Québec.</li><li>▪ Mise à jour et régularisation de tous les baux nécessaires pour les fins d'opération du Parc.</li></ul>

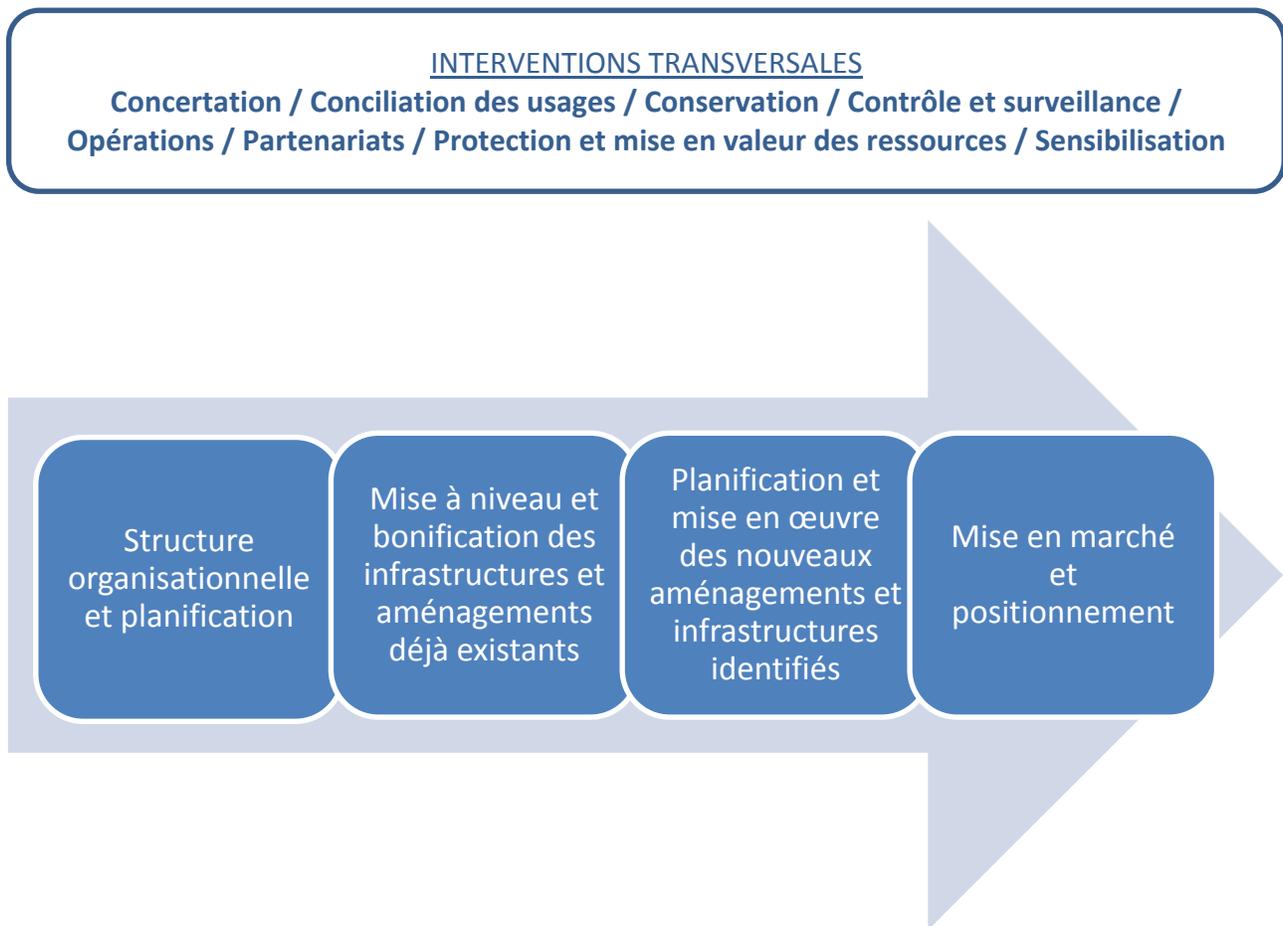
## 9. PLAN QUINQUENNAL DE MISE EN OEUVRE

### 9.1 Stratégie de mise en œuvre

La démarche actuelle de déploiement d'un Parc régional vise un territoire qui est déjà occupé et où se déroulent diverses activités depuis de nombreuses années. Il ne s'agit donc pas ici de construire de toute pièce un Parc à partir d'un territoire vierge, mais bien de régulariser l'utilisation de celui-ci dans un objectif d'harmonisation, de conformité, de sécurité et de mise en valeur. L'historique de l'utilisation du territoire démontre qu'avec les années, ce territoire a été pris pour acquis par certains usagers et que cela a amené quelques fois des situations qui ne sont pas en conformité avec la réglementation en vigueur et les règles informelles de bonne conduite. Dans ce contexte, la régularisation du territoire est donc l'axe prioritaire dans tout le processus de mise en œuvre.

La stratégie de mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Portneuf s'articule selon quatre grands axes :

Figure 4 : Schéma de mise en œuvre<sup>15</sup>



<sup>15</sup> Depuis la relance du projet de parc en 2009, plusieurs travaux visant la mise aux normes d'infrastructures ont été réalisés dans ce territoire. Ceux-ci sont présentés à l'annexe 6.

**Tableau 7 : Synthèse des actions prévues à court terme au niveau de l'axe structure organisationnelle et planification**

<b>Administration</b>
⊙ Peaufiner le scénario de structure organisationnelle afin de maximiser les ressources humaines, financières et matérielles disponibles
⊙ Élaborer un plan de travail et procéder à l'embauche d'une ressource à la coordination
⊙ Mettre en œuvre diverses actions de communications
⊙ Régulariser tous les baux (villégiature, commerciaux et communautaires) pour fins d'opération du Parc
⊙ Officialiser les différentes collaborations prévues dans l'organigramme par la conclusion d'ententes formelles (MRC, Corporation, opérateurs)
⊙ Établir des mécanismes de concertation et des partenariats avec divers intervenants locaux, régionaux et gouvernementaux afin de soutenir le déploiement et le développement du Parc
<b>Démarche visant l'obtention du statut de parc régional</b>
⊙ Déposer la version provisoire du Plan directeur d'aménagement et de gestion auprès du MAMROT
⊙ Soumettre le plan directeur à une consultation publique
⊙ Travailler en partenariat avec les ministères concernés pour réaliser la version finale du plan directeur
⊙ Conclure une entente générale d'exploitation avec le gouvernement
<b>Planification</b>
⊙ Réaliser un plan d'affaires afin d'appuyer le déploiement du Parc
⊙ Élaborer un concept d'aménagement et d'hébergement pour le secteur du lac Carillon
⊙ Réaliser une étude avant-projet d'aménagement durable de la faune en milieu forestier sur le territoire du Parc naturel régional de Portneuf
⊙ Élaborer et mettre en œuvre un plan de signalisation pour l'ensemble du territoire du Parc
⊙ Mettre à jour l'information sur le réseau routier et sur les différents sentiers récréatifs à l'intérieur du périmètre du parc (quad, motoneige, chevaux, pédestres, autres)
⊙ Documenter la capacité de support du mili
⊙ eu pour les plans d'eau ciblés pour des projets d'hébergement.
⊙ Élaborer un guide de développement durable du Parc (aide à la décision et support à l'action)
⊙ Réaliser un plan d'entretien et de suivi du territoire et en assurer l'application

## 9.2 La planification financière

La planification sur un horizon de cinq ans s'avère un premier exercice d'évaluation des revenus et des dépenses nécessaire pour la mise en œuvre du Parc. Il s'agit ici de prévisions financières sommaires. La réalisation imminente du plan d'affaires viendra compléter le présent Plan directeur et énoncer notamment les revenus et les dépenses de façon plus précise. L'articulation du plan d'affaires se fera dans l'optique de la Corporation qui est de préconiser un développement progressif qui tient compte des priorités d'aménagement

et de la disponibilité des ressources financières et humaines. Un premier exercice de planification budgétaire préliminaire est présenté à l'annexe 4.

### 9.2.1 Les dépenses

L'élaboration du présent Plan directeur permet de dégager quelles sont les interventions et les actions qui devront être réalisées dans les prochaines années et quel est l'ordre de grandeur des investissements qui seront nécessaires pour les concrétiser.

#### **Dépenses d'opération**

- Ressources humaines et frais afférents.
- Frais d'entretien et de réparation.
- Frais généraux des opérateurs.
- Acquisition d'équipements pour les opérations.

#### **Dépenses d'administration et de planification**

- Frais généraux relatifs à la Corporation.
- Ressource humaine à la coordination.
- Frais pour études, acquisition de connaissances et planifications.

#### **Dépenses d'immobilisations et d'aménagements**

- Équipements divers.
- Infrastructures d'hébergement et récréatives.
- Aménagements de sites et de sentiers.
- Aménagements fauniques.

### 9.2.2 Les sources de revenus

De par l'historique de prise en charge du territoire, nous sommes en mesure à ce stade-ci de cibler quels sont les sources de revenus existantes et les autres revenus à venir qui s'ajouteront pour soutenir les activités et l'opération du Parc. Évidemment, au fur et à mesure que les activités se structureront et que le Parc se positionnera, les revenus directs qui en découleront seront nécessairement appelés à croître.

La principale source de revenus autonomes s'avère sans contredit tous les revenus liés à la location d'hébergements. À cela s'ajoutent la location de canots, les frais de stationnement et le camping rustique. Mentionnons qu'avant même l'obtention du statut de Parc qui permettra de structurer le territoire, les activités inhérentes à celui-ci génèrent des revenus directs de l'ordre de 80 000 \$.

### Sources de revenus existantes<sup>16</sup>

- Chalets locatifs.
- Emplacements de camping rustique.
- Vente de bois de camping.
- Perceptions à la guérite (frais de stationnement).
- Location d'équipements nautiques (canots, kayaks et équipements complémentaires).

Dans un horizon de cinq ans, on peut prévoir que les sources de revenus suivantes s'ajouteront à celles déjà établies :

### Sources de revenus anticipées

- Nouveaux chalets locatifs.
- Emplacements de camping rustique additionnels.
- Emplacements de camping pour motorisés.
- Refuge pour les grimpeurs.
- Annexe d'hébergement du Centre de ski de fond.
- Location d'équipements divers (équipements de ski de fond, raquettes).
- Location d'équipements nautiques (secteur lac Carillon).

Tel que dévoilé précédemment, la mise en œuvre des infrastructures et des aménagements requerra des investissements majeurs dans les prochaines années. Une proportion significative des revenus tirés de la gestion des baux de villégiature par la MRC de Portneuf sera allouée au développement et à l'opération du Parc. De plus, des partenariats seront réalisés avec divers intervenants publics et privés, que ce soit sous forme de contributions non remboursables, commandites, apports en biens et services et financement.

---

<sup>16</sup> La tarification actuelle pour les sources de revenus existantes est présentée à l'annexe 8.

## 10. CONCLUSION

---

Depuis plus de 40 ans, le territoire des lacs Long et Montauban est reconnu comme un lieu ayant tout le potentiel et les caractéristiques afin de supporter des équipements récréotouristiques majeurs et devenir ainsi un site écotouristique d'envergure régionale. Ce projet entre maintenant dans sa phase de mise en œuvre avec le dépôt de ce Plan directeur d'aménagement et de gestion. Il est le fruit d'une longue démarche de concertation régionale et il a fait l'objet d'un consensus au sein de la population et des autorités locales et régionales.

Le présent Plan directeur d'aménagement et de gestion répond aux principes édictés initialement, soit une approche axée sur la notion de développement durable, une vocation récréotouristique dominante, une gestion basée sur le partenariat et finalement, une accessibilité accrue de la population au territoire et à ses ressources. Par ailleurs, ce projet sera réalisé de manière à respecter les droits consentis aux occupants actuels du territoire et la capacité du milieu naturel à supporter les aménagements proposés.

L'entrée en matière de la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf est venue mettre en place un cadre de gestion officiel, facteur impératif au déploiement d'un Parc régional dans le secteur des lacs Long et Montauban. La MRC de Portneuf, la Corporation et leurs partenaires auront donc un rôle important à jouer au cours des prochains mois dans le cadre de la procédure d'obtention du statut de Parc régional auprès du gouvernement du Québec. Cette accréditation inaugurerait alors une nouvelle ère de développement et de gestion de ce vaste territoire ralliant quatre municipalités et une MRC. Un territoire mieux organisé, une saine gestion des fonds dédiés, un accès amélioré, une concertation renouvelée, une bonification de la qualité de l'offre récréative sont autant d'exemples de conséquences positives découlant de la prise en charge de ce territoire.

Sans contredit, ce Parc régional générera des retombées socio-économiques importantes. En plus de bonifier l'offre touristique de la région, il favorisera le maintien et la création de nouveaux emplois au sein des organisations qui gravitent autour du Parc. Basé sur une vision de développement réaliste et évolutive, l'avenir de ce projet s'avère prometteur et permettra parallèlement la protection et la conservation d'un territoire à haute valeur écologique et naturelle.

Pour tous ceux et celles qui, au fil des ans, y ont vu un potentiel, l'ont documenté, s'y sont impliqués, y ont travaillé, nous sommes enthousiastes d'affirmer que le Parc naturel régional de Portneuf n'est plus un projet, mais une réalité assurée qui saura évoluer avec la collaboration de tous. Il ne reste plus qu'à faire de ce Parc un lieu vivant et fréquenté par diverses clientèles à la recherche d'une expérience unique dans un milieu naturel exceptionnel.

## 11. BIBLIOGRAPHIE

---

- BÉRARD, JEAN A (1996). *Manuel de foresterie*. Les Presses de l'Université Laval. Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. 1428 p.
- BITZAKIDIS, S., S. GAGNE, D. GENOIS ET C. PARADIS (2003). *Portrait hydrologique et multi-ressources du bassin versant de la rivière Sainte-Anne*. Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne. 113 p.
- BPH ENVIRONNEMENT (2002). *Parc régional des lacs Long et Montauban – Plan masse accueil au lac Long*. 8 p. et annexes.
- CAPSA (2006). *SensibilisAction aux riverains de lacs du bassin versant de la rivière Sainte-Anne – lac Long*. Guide du riverain. 70 p.
- CERFO (2010). *Portrait de la forêt préindustrielle de la région de Portneuf*. 114 p.
- CLD DE PORTNEUF (2010). *Planification stratégique concertée CLD/SADC 2011-2015*. 78 p.
- DESMEULES, H. ET coll. (1988). *Étude de faisabilité pour la mise en valeur des lacs Long et Montauban*. 312 p. et annexes.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2006). *Cadre de référence gouvernemental pour la constitution d'un Parc régional sur les terres du domaine public*. Document réalisé par le ministère des Affaires municipales et des Régions. 22 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (à jour août 2012). *Loi sur les compétences municipales – articles 112 à 212*. Éditeur officiel du Québec.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (2012). *Plan d'aménagement forestier intégré tactique Période 2013-2018, Unité d'aménagement 031-51*. Réalisé par la Direction générale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. 53 p. et annexes.
- MRC DE PORTNEUF (2006). *Plan directeur d'aménagement et de gestion du Parc régional des lacs Long et Montauban*. Préparé par BPH environnement et l'Atelier d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement. 46 p. et annexes.
- MRC DE PORTNEUF (2008). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. 774 p. et documents complémentaires.
- MRC DE PORTNEUF (2009). *Rapport final concernant le Parc régional des lacs Long et Montauban*. Préparé par la Commission du développement social et économique. 30 p. et annexes.
- PESCA Environnement (2010). *Seigneurie de Perthuis, diagnose écologique du lac Montauban*. 35 p. et annexes.
- PESCA Environnement (2012). *Seigneurie de Perthuis, diagnose écologique du lac Nicolas*. 23 p. et annexes.
- ULS DE LA CAPITALE-NATIONALE (2011). *Plan stratégique de développement et de consolidation des voies récréatives*, 243 p. et annexes.
- URBANEX (1995). *Planification et mise en valeur de l'Anse-à-Beaulieu*. Rapport présenté à la Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban. 105 p. et annexes.

# ANNEXES

Annexe 1 :

Déclaration d'intention de la MRC de  
Portneuf



MRC de PORTNEUF

*Une vision  
d'avenir*

*Dans notre nature!*

Extrait du livre des minutes d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 18 mai 2011 à 19 h 30 à la salle de la Préfecture, sise au 185, Route 138, à Cap-Santé.

### **DÉCLARATION D'INTENTION EN VUE DE LA CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE PORTNEUF**

CR 103-05-2011

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf reconnaît le projet d'un parc régional dans le secteur des lacs Long et Montauban dans son schéma d'aménagement depuis 1987;

**CONSIDÉRANT** que le Sommet sur la forêt de Portneuf, tenu en septembre 2008, a ciblé le territoire des lacs Long et Montauban comme élément majeur à mettre en valeur pour le développement de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que la Commission du développement social et économique, dans son rapport de septembre 2009, reconnaît la nécessité de créer un parc régional et de conclure une entente de gestion avec le gouvernement du Québec sur les terres du domaine public;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de parc régional aura des retombées significatives sur les plans social et économique et qu'il permettra aux populations locales et régionales d'accéder aux plans d'eau et de profiter du fort potentiel récréatif de ce territoire;

**CONSIDÉRANT** que des sommes importantes ont été investies dans ce secteur et que plusieurs études et travaux d'aménagement ont déjà été réalisés;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de parc régional est reconnu par l'ensemble des partenaires des régions de Portneuf et de la Capitale-Nationale comme projet régional structurant;

**CONSIDÉRANT** qu'il faut tenir compte de la complémentarité entre les divers territoires en termes d'offre récréotouristique;

**CONSIDÉRANT** que la vocation dominante d'un tel parc est axée sur les activités récréotouristiques et que de telles activités devront se réaliser dans un contexte de protection du milieu naturel et des ressources, notamment en respectant leur seuil de tolérance;

**CONSIDÉRANT** que la reconnaissance d'un tel parc régional permettra de régulariser les activités qui se pratiquent déjà dans le secteur des lacs Long et Montauban, d'exercer un meilleur contrôle des usages et de la clientèle et de mieux structurer l'organisation des activités et l'occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT** que la création d'un parc régional doit se faire dans le respect de l'ensemble des lois et règlements en vigueur au Québec et tenir compte des ententes déjà intervenues avec les bénéficiaires actuels du territoire;

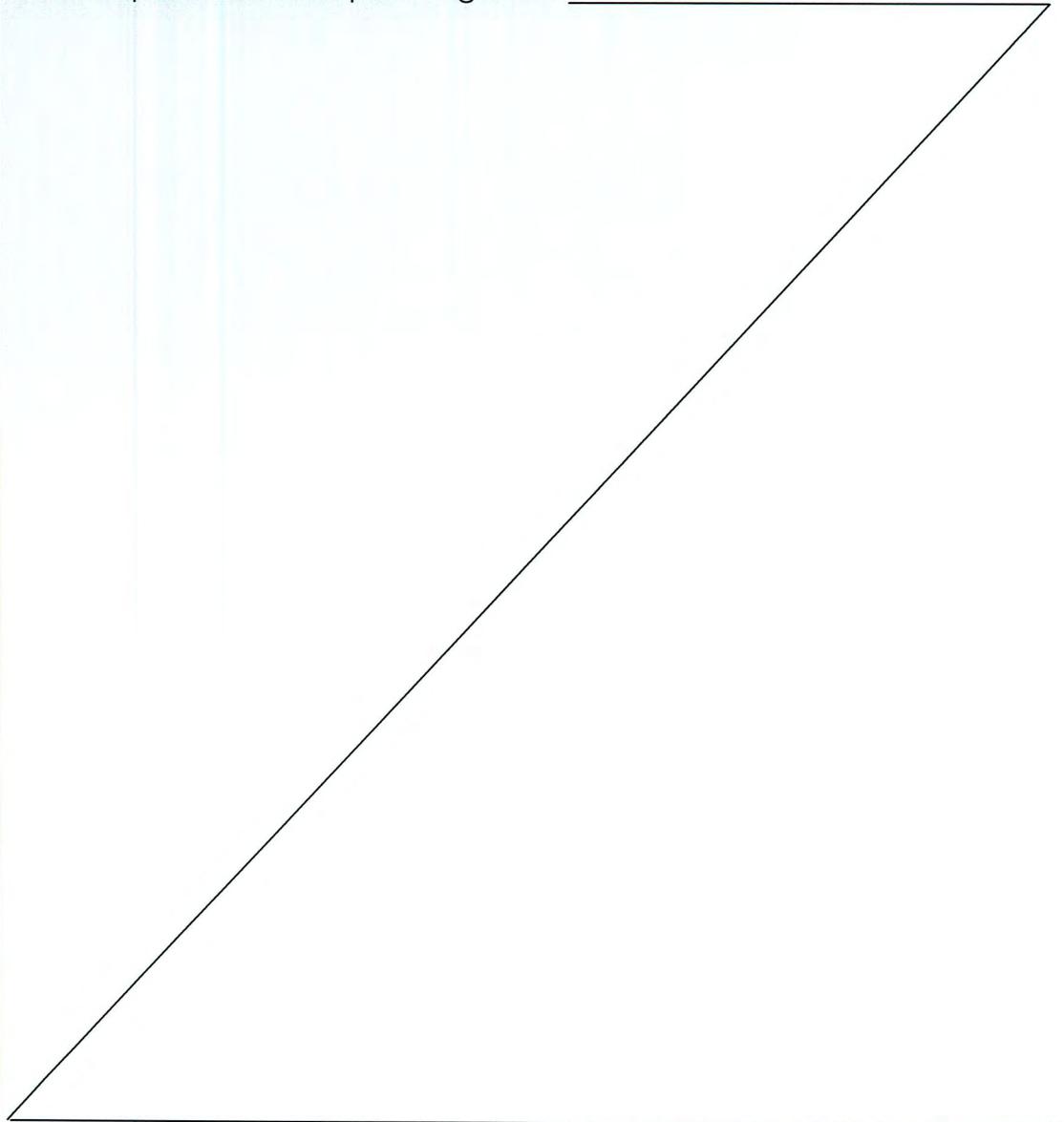
**CONSIDÉRANT** que la création d'un tel parc régional a déjà fait l'objet d'un consensus parmi l'ensemble des acteurs régionaux et gouvernementaux, qu'il a également fait l'objet de diverses consultations et qu'il y va de l'intérêt de tous les intervenants d'activer les démarches visant à conférer officiellement à ce territoire le statut de parc régional;

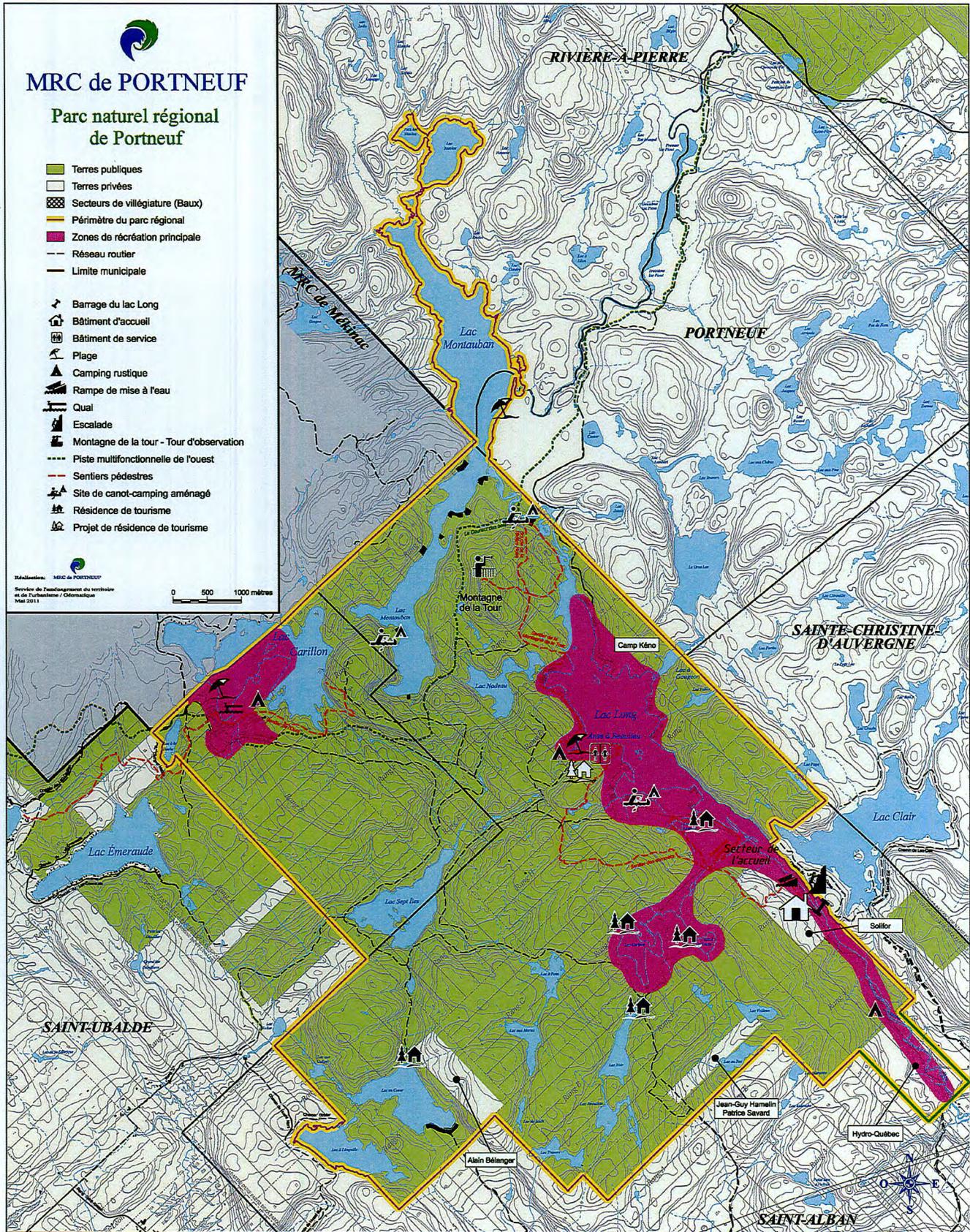
Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf signifie aux autorités gouvernementales concernées sa ferme intention de relancer les démarches visant la création d'un parc régional dans le secteur des lacs Long et Montauban, Nicolas et Petit lac Nicolas, Carillon, Sept-Îles, en Cœur et à l'Anguille et que celui-ci soit désigné comme étant le « Parc naturel régional de Portneuf »;

**QUE** la carte ci-jointe délimitant le Parc naturel régional de Portneuf et les zones de récréation principale dudit parc fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la MRC de Portneuf demande la collaboration des divers intervenants gouvernementaux afin d'accélérer le processus de création du parc régional, notamment en tenant compte des démarches ayant déjà été réalisées et des consensus établis pour la mise en place d'un tel parc régional.





(CR 103-05-2011)

COPIE CONFORME

Ce 15 septembre 2011

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Josée Frenette*

Josée Frenette  
 Secrétaire-trésorière

Annexe 2 :

Composition de la Corporation de gestion du  
Parc naturel régional de Portneuf

**CORPORATION DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE PORTNEUF**

**Conseil d'administration**

---

<b>Mme Lynn Audet (mairesse de Saint-Alban)</b>	<i>Présidente</i>
<b>M. Pierre Saint-Germain (maire de Saint-Ubalde)</b>	<i>Vice-président</i>
<b>M. Vincent Lévesque Dostie (directeur général de Saint-Alban)</b>	<i>Secrétaire-trésorier</i>
<b>M. Nelson Bédard (maire de Portneuf)</b>	<i>Administrateur</i>
<b>M. Robert Dery (directeur des loisirs de Saint-Ubalde)</b>	<i>Administrateur</i>
<b>Mme Josée Frenette (directrice générale de la MRC de Portneuf)</b>	<i>Administratrice</i>
<b>M. Jean Mainguy (pro-maire de Rivière-à-Pierre)</b>	<i>Administrateur</i>

**Comité technique**

---

- M. Jean Lessard, directeur du service de l'aménagement du territoire, MRC de Portneuf
- M. Magella Morasse, commissaire forestier, CLD de Portneuf
- Mme Stéphanie Poiré, agente de développement rural, CLD de Portneuf
- M. Sébastien Perreault, directeur général, Action plans d'eau plein air
- Mme Nancy Gingras, Centre vacances familiales de Saint-Ubalde

Annexe 3 :

Synthèse des droits fonciers consentis par  
catégories sur les terres publiques

## SYNTHÈSE DES DROITS FONCIERS CONSENTIS PAR CATÉGORIES SUR LES TERRES PUBLIQUES

CATÉGORIES	NOMBRE ET LOCALISATION
Villégiature privée	84 baux répartis sur cinq lacs : un au lac Caribou, 27 au lac Carillon, 37 au lac Long, 17 au lac Montauban et 2 au lac En Coeur
Villégiature commerciale	2 baux : un au lac Long et un au lac Caribou
Fins communautaire (colonie de vacances, camping)	25 baux répartis sur cinq plans d'eau : 2 au lac Carillon, 10 au lac Long, 8 au lac Montauban, un à la rivière Noire, 4 au lac Nadeau
Sentiers récréatifs (véhicule tout terrain, ski de fond, randonnée pédestre)	4 lettres d'autorisation (toutes dans les limites de la Municipalité de Saint-Alban)
Droits forestiers	11 bénéficiaires de GAF dans l'unité d'aménagement 031-51
Exploration minière	12 claims
Baux non exclusif d'exploitation de substances minérales de surface	2 baux
Hébergement dans une pourvoirie sans droits exclusifs	4 baux (tous dans le secteur des lacs de Saint-Alban)
Fins de ligne individuelle de téléphone et/ou d'électricité	Une lettre d'autorisation (Saint-Alban)
Fins de construction et/ou réaménagement d'un sentier individuel	Une lettre d'autorisation (lac Montauban)
Mise à l'eau sur un plan d'eau faisant partie du domaine hydrique de l'état	Bail avec le MDDEFP pour les mises à l'eau au lac Long

### DROITS FONCIERS À RÉGULARISER

#### Sentiers récréatifs :

- Sentiers pédestres, secteur lac Carillon (lettres d'autorisation à régulariser)
- Sentiers de motoneige no 318 et 353 (lettres d'autorisation à régulariser)
- Sentiers de quad (en cours de demandes d'autorisation)
- Sentier de traîneau à chiens, secteur des lacs de Saint-Alban (lettre d'autorisation à régulariser)
- Validation des lettres d'autorisation aux fins de sentiers récréatifs existants avec leur localisation réelle

#### Infrastructures et aménagements :

- Tour d'observation de la Montagne de la Tour
- Belvédère au lac Carillon, dans le sentier de l'Ours

Annexe 4 :

Conformité des installations et infrastructures  
du Parc naturel régional de Portneuf

# Parc naturel régional de Portneuf

## Infrastructures en opération (conformité)

Mise à jour : 10 juin 2013 (informations à venir)

Chalet du lac Noir			
<b>Numéro de matricule :</b>	0885-80-4020	<b>Propriétaire du terrain :</b>	MRN
<b>Numéro de bail MRN :</b>	300539 00 002	<b>Titulaire du bail :</b>	APEPA
<b>Usage :</b>	Chalet locatif	<b>Date de construction :</b>	inconnu
<b>Valeur du bâtiment :</b>	105 000.00\$	<b>Valeur du contenu :</b>	10 500.00\$
<b>Dimensions :</b>	20 x 27	<b>Nombre d'étages :</b>	1
<b>Chauffage :</b>	Poêle à bois	<b>Type de construction :</b>	Bois
<b>Toiture :</b>	Acier	<b>Entrée électrique :</b>	Non
<b>Type de fosse :</b>	Béton, 3.4 m3	<b>Type d'épuration :</b>	Modifié
<b>Eau courante :</b>	Prise d'eau dans le lac. Non potable	<b>Quai :</b>	Non
<b># de chambres :</b>	2	<b># d'occupants :</b>	6
<b>Distance du poste incendie :</b>	12 km	<b>Coordonnées GPS :</b>	
<b>Autres commentaires :</b>	Eau chaude, éclairage, cuisinière et frigo au propane		

### Chalet Lac Caribou

<b>Numéro de matricule :</b>	0886-84-2030	<b>Propriétaire du terrain :</b>	MRN
<b>Numéro de bail MRN :</b>	300539 00 001	<b>Titulaire du bail :</b>	APEPA
<b>Usage :</b>	Chalet Locatif	<b>Date de construction :</b>	Inconnu
<b>Valeur du bâtiment :</b>	105 000.00\$	<b>Valeur du Contenu :</b>	10 500.00\$
<b>Dimensions :</b>	24.5 x 24.5	<b>Nombre d'étages :</b>	1
<b>Chauffage :</b>	Poêle à bois	<b>Type de construction :</b>	Bois
<b>Toiture :</b>	Acier	<b>Entrée électrique :</b>	Non
<b>Type de fosse :</b>	Béton, 3.4 m3	<b>Type d'épuration :</b>	Modifié
<b>Eau courante :</b>	Prise d'eau dans le lac. Non potable	<b>Quai :</b>	Non
<b># de chambres :</b>	2	<b># d'occupants :</b>	8
<b>Distance du poste incendie :</b>	14 km	<b>Coordonnées GPS :</b>	
<b>Autres commentaires :</b>	Eau chaude, éclairage, cuisinière et frigo au propane		

### Chalet Lac à la Truite

<b>Numéro de matricule :</b>	0986-72-7030	<b>Propriétaire du terrain :</b>	MRN
<b>Numéro de bail MRN :</b>	104335 00 000	<b>Titulaire du bail :</b>	APEPA
<b>Usage</b>	Chalet locatif	<b>Date de construction :</b>	Inconnu
<b>Valeur du bâtiment :</b>	105 000.00\$	<b>Valeur du contenu :</b>	10 500.00\$
<b>Dimensions :</b>	30 x 45	<b>Nombre d'étages :</b>	1
<b>Chauffage :</b>	Poêle à bois et propane	<b>Type de construction:</b>	Bois
<b>Toiture :</b>	Acier	<b>Entrée électrique :</b>	Non
<b>Type de fosse :</b>	Béton, 3.4 m3	<b>Type d'épuration :</b>	Modifié
<b>Eau courante:</b>	Prise d'eau dans le lac. Non potable	<b>Quai :</b>	Non
<b># de chambres:</b>	4	<b># d'occupants :</b>	8
<b>Distance du poste incendie :</b>	14.4 km	<b>Coordonnées GPS :</b>	
<b>Autres commentaires :</b>	Eau chaude, éclairage, cuisinière et frigo au propane		

**Chalet Lac en Coeur**

<b>Numéro de matricule :</b>	0584-63-8040	<b>Propriétaire du terrain :</b>	MRN
<b>Numéro de bail MRN :</b>	300539 00 003	<b>Titulaire du bail :</b>	APEPA
<b>Usage</b>	Chalet locatif	<b>Date de construction :</b>	1987
<b>Valeur du bâtiment :</b>	105 000.00\$	<b>Valeur du contenu :</b>	10 500.00\$
<b>Dimensions :</b>	25 x 29	<b>Nombre d'étages :</b>	1
<b>Chauffage :</b>	Poêle à bois et propane	<b>Type de construction :</b>	Bois
<b>Toiture :</b>	Acier	<b>Entrée électrique :</b>	Non
<b>Type de fosse :</b>	Béton, 3.4 m3	<b>Type d'épuration :</b>	Modifié
<b>Eau courante :</b>	Prise de l'eau dans le lac. Non potable	<b>Quai :</b>	Non
<b># de chambres :</b>	2	<b># d'occupants :</b>	8
<b>Distance du poste incendie :</b>	19.1 km	<b>Coordonnées GPS :</b>	
<b>Autres commentaires :</b>	Eau chaude, éclairage, cuisinière et frigo au propane		

**Aires de stationnement, rampes de mise à l'eau, camping et bâtiment accueil à l'entrée du lac Long**

<b>Numéro de matricule :</b>	1186-66-1075 et 1186-18-1090	<b>Propriétaire du terrain :</b>	SOLIFOR et Municipalité de Saint-Alban
<b>Numéro de bail SOLIFOR :</b>		<b>Titulaire du bail :</b>	Municipalité Saint-Alban
<b>Usage</b>	Bâtiment sanitaire et chambre pour gardien	<b>Date de construction :</b>	2005
<b>Valeur du bâtiment :</b>		<b>Valeur du contenu :</b>	
<b>Dimensions :</b>	20 X 25	<b>Nombre d'étages :</b>	1
<b>Chauffage :</b>	Aucun	<b>Type de construction :</b>	Bois
<b>Toiture :</b>	Acier	<b>Entrée électrique :</b>	Non
<b>Type de fosse :</b>	Béton, 3.4 m3	<b>Type d'épuration :</b>	Secondaire avancé, Modèle Bio-B de Berger Environnement
<b>Eau courante :</b>	Prise de l'eau dans le lac. Non potable	<b>Quai :</b>	Plusieurs petits quais privés
<b># de chambres :</b>	1	<b># d'occupants :</b>	2
<b>Distance du poste incendie :</b>	19.1 km	<b>Coordonnées GPS :</b>	
<b>Autres commentaires :</b>	2 rampes de mise à l'eau. Bail n° 8687-35  10 espaces de camping rustiques composés d'un carré de tente (litière), d'un espace pour feu et d'une table à pique-nique.  2 toilettes sèches	Espaces de stationnement pour voiture et remorque. Capacité approximative de	

**Chalet Montagnard, Lac Long**

<b>Numéro de matricule :</b>	0988-80-6910	<b>Propriétaire du terrain :</b>	MRN
<b>Numéro de bail MRN :</b>	301101 00 000	<b>Titulaire du bail :</b>	APEPA
<b>Usage:</b>	Chalet locatif	<b>Date de construction :</b>	1966
<b>Valeur du bâtiment :</b>	105 000.00\$	<b>Valeur du contenu :</b>	10 500.00\$
<b>Dimensions :</b>	26 x 33	<b>Nombre d'étages :</b>	1
<b>Chauffage :</b>	Poêle à bois	<b>Type de construction :</b>	Bois
<b>Toiture :</b>	Acier	<b>Entrée électrique :</b>	Non
<b>Type de fosse :</b>	Béton 3.4 m3	<b>Type d'épuration :</b>	Puits absorbants
<b>Eau courante :</b>	Prise de l'eau dans le lac. Non potable	<b>Quai :</b>	1
<b># de chambres :</b>	3	<b># d'occupants :</b>	10
<b>Distance du poste incendie :</b>	18 km	<b>Coordonnées GPS :</b>	
<b>Autres commentaires :</b>	Eau chaude, éclairage, cuisinière au propane et frigo solaire		

**Chalet Anse à Beaulieu (Lac Long)**

<b>Numéro de matricule :</b>	0788-89-9030	<b>Propriétaire du terrain :</b>	MRN
<b>Numéro de bail MRN :</b>	305604 00 000	<b>Titulaire du bail :</b>	APEPA
<b>Usage:</b>	Chalet locatif	<b>Date de construction :</b>	2005
<b>Valeur du bâtiment :</b>	105 000.00\$	<b>Valeur du contenu :</b>	10 500.00\$
<b>Dimensions:</b>	21 x 23	<b>Nombre d'étages :</b>	1
<b>Chauffage:</b>	Poêle à bois	<b>Type de construction :</b>	Bois
<b>Toiture :</b>	Acier	<b>Entrée électrique :</b>	Non
<b>Type de fosse :</b>	Plastique ou fibre de verre 3.4 m3	<b>Type d'épuration :</b>	Modifié
<b>Eau courante :</b>	Prise de l'eau dans le lac Non potable	<b>Quai :</b>	Oui
<b># de chambres:</b>	2	<b># d'occupants :</b>	6
<b>Distance du poste incendie :</b>	25 km	<b>Coordonnées GPS :</b>	
<b>Autres commentaires:</b>	Eau chaude, éclairage, cuisinière et frigo au propane		

<b>Bâtiment sanitaire Beaulieu et camping</b>			
<b>Numéro de matricule :</b>	0788-89-9030	<b>Propriétaire du terrain :</b>	MRN
<b>Numéro de bail MRN :</b>	305604 00 000	<b>Titulaire du bail :</b>	APEPA
<b>Usage :</b>	Toilettes publiques	<b>Date de construction :</b>	Inconnu
<b>Valeur du bâtiment :</b>	30 000.00\$	<b>Valeur du contenu :</b>	00.00\$
<b>Dimensions :</b>	21 x 26	<b>Nombre d'étages :</b>	1
<b>Chauffage:</b>	Aucun	<b>Type de construction :</b>	Bois
<b>Toiture :</b>	Acier	<b>Entrée électrique :</b>	Non
<b>Type de fosse :</b>	Plastique ou fibre de verre 3.4 m3 (Installé en 2000)	<b>Type d'épuration :</b>	Modifié
<b>Eau courante :</b>	Prise de l'eau dans le lac Non potable	<b>Quai :</b>	Non
<b># de chambres:</b>	0	<b># d'occupants :</b>	0
<b>Distance du poste incendie :</b>	25 km	<b>Coordonnées GPS :</b>	
<b>Autres commentaires:</b>	<p>18 espaces de camping rustiques composés d'un carré de tente (litière), d'un espace pour feu et d'une table à pique-nique.</p> <p>Une toilette sèche est aussi présente sur le terrain de camping</p> <p>Réseau de sentiers pédestre</p> <p>Plage</p>		

**Chalet accueil Centre de ski de fond Les Portes de l'Enfer**

<b>Numéro de matricule :</b>	0781-35-3591	<b>Propriétaire du terrain :</b>	APEPA
<b>Numéro de bail MRN pour sentiers de ski de fond:</b>	303433	<b>Titulaire du bail pour les sentiers:</b>	APEPA
<b>Usage:</b>	Accueil ski de fond, raquette et restauration légère. Location de la salle.	<b>Date de construction :</b>	1993
<b>Valeur du bâtiment :</b>	100 000.00\$	<b>Valeur du contenu :</b>	10 000.00\$
<b>Dimensions :</b>	30 x 60	<b>Nombre d'étages :</b>	1
<b>Chauffage:</b>	Poêle à bois (2) et propane	<b>Type de construction :</b>	Bois
<b>Toiture :</b>	Bardeau asphalte	<b>Entrée électrique :</b>	Non
<b>Type de fosse :</b>	Béton, 3.4 m3	<b>Type d'épuration :</b>	modifié
<b>Eau courante :</b>	Puits de surface.	<b>Quai :</b>	non
<b># de chambres:</b>	0	<b># d'occupants :</b>	
<b>Distance du poste incendie :</b>	19 km	<b>Coordonnées GPS :</b>	
<b>Autres commentaires:</b>	Eau chaude, éclairage, cuisinière et frigo au propane. Service de restauration sur place		

Garage du centre de ski

<b>Numéro de matricule:</b>	0781-35-3591	<b>Propriétaire du terrain :</b>	APEPA
<b>Numéro de bail MRN :</b>	s/o	<b>Titulaire du bail :</b>	s/o
<b>Valeur du bâtiment:</b>	20 000.00\$	<b>Valeur du contenu:</b>	0
<b>Dimensions :</b>	40 x 20	<b>Nombre d'étages:</b>	1
<b>Chauffage:</b>	Aucun	<b>Type de construction:</b>	Bois
<b>Toiture :</b>	Bardeau asphalte	<b>Entrée électrique:</b>	Non
<b>Type de fosse :</b>		<b>Type d'épuration:</b>	
<b>Eau courante :</b>		<b>Quai:</b>	Non
<b># de chambres:</b>		<b># d'occupants :</b>	
<b>Distance du poste incendie :</b>	19 km	<b>Coordonnées GPS :</b>	
<b>Autres commentaires:</b>	Rangement pour la machinerie et les outils d'entretien		

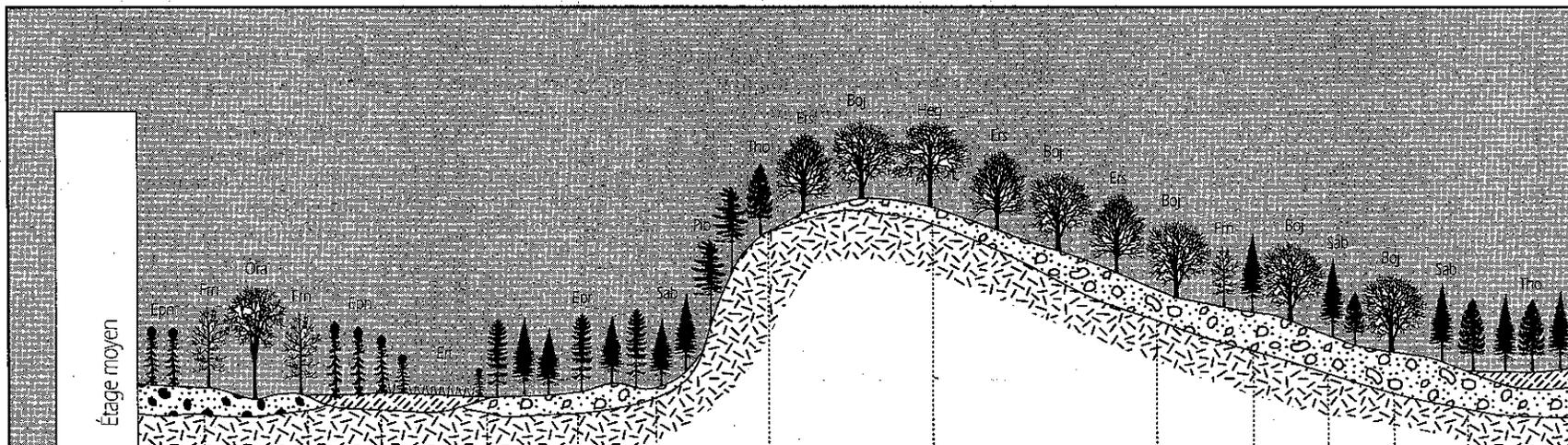
**Aire publique lac Carillon**

<b>Numéro de matricule:</b>		<b>Propriétaire du terrain :</b>	MRN
<b>Numéro de bail MRN :</b>	304195 00 000	<b>Titulaire du bail :</b>	Municipalité Saint-Ubalde
<b>Valeur du bâtiment:</b>		<b>Valeur du contenu:</b>	
<b>Dimensions :</b>	Toilettes sèches :  Cabine d'essayage pour baigneur :	<b>Nombre d'étages:</b>	
<b>Chauffage:</b>		<b>Type de construction:</b>	
<b>Toiture :</b>		<b>Entrée électrique:</b>	Non
<b>Type de fosse :</b>		<b>Type d'épuration:</b>	
<b>Eau courante :</b>		<b>Quai:</b>	
<b># de chambres:</b>		<b># d'occupants :</b>	
<b>Distance du poste incendie :</b>		<b>Coordonnées GPS :</b>	
<b>Autres commentaires:</b>	10 sites de camping rustique avec table à pique-nique et espace pour feu.  Rampe de mise à l'eau pour embarcations non motorisées.		

Annexe 5 :

Toposéquence simplifiée du sous-domaine  
de l'est de l'érablière à bouleau jaune

# Toposéquence simplifiée du sous-domaine de l'est de l'érablière à bouleau jaune



Site	Xérique sur sable	Marécage riverain	Hydrique organique minéro-trophe	Hydrique organique ombro-trophe	Hydrique minéral ombro-trophe	Mésique sur terrain plat	Xérique sur roc	Mésique de haut de pente et de sommet	Mésique de milieu de pente	Hydrique minéral minéro-trophe	Mésique de bas de pente	Mésique de bas de pente	Hydrique minéral minéro-trophe	Hydrique organique minéro-trophe
Végétation potentielle	Pessière noire à sphaignes et éricacées	Frénale noire à orme d'Amérique	Pessière noire à némo-panthe	Tourbières à éricacées	Sapinière à épinette rouge et sphaignes	Sapinière à épinette rouge	Sapinière à thuya et pin blanc	Érablière à bouleau jaune et hêtre	Érablière à bouleau jaune	Érablière à bouleau jaune et frêne noir (A)	Sapinière à bouleau jaune	Sapinière à bouleau jaune et thuya	Sapinière à thuya	Cédrrière à sapin
Dépôt	Fluvio-glaciaire	Alluvions	Tourbe	Tourbe	Till épais, fluvio-glaciaire	Till épais, fluvio-glaciaire	Roc	Till épais (>100 cm) ou mince (50-100 cm)	Till épais	Till épais	Till épais	Till épais	Till épais	Tourbe
Drainage	1-2	41-51	61	6	4-5	2-3	1	2	3	41	3	31-4	41-51	61



Roc



Till



Gravier



Tourbe

Drainage: 1 : Rapide, 2 : Bon, 3 : Modéré, 4 : Imparfait, 5 : Mauvais, 6 : Très mauvais, 31 : Modéré avec drainage latéral, 41 : Imparfait avec drainage latéral, 51 : Mauvais avec drainage latéral, 61 : Très mauvais avec drainage latéral.

(A) Ou bétulaie jaune à frêne noir, drainage 51.

Annexe 6 :

Principaux mandats et responsabilités des  
acteurs du Parc

## Principaux mandats et responsabilités des acteurs du Parc

MRC de Portneuf <sup>1</sup>	Corporation de gestion	Opérateurs	Comité technique
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Principal interlocuteur auprès du gouvernement.</li> <li>▪ Signataire de l'entente générale d'exploitation et de l'entente de délégation de gestion des droits fonciers avec le gouvernement.</li> <li>▪ Reddition de compte annuelle et suivi des ententes avec le gouvernement.</li> <li>▪ Signataire de l'entente avec la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf.</li> <li>▪ Soutien technique et financier.</li> <li>▪ Responsable de la réglementation relative au Parc naturel régional de Portneuf.</li> <li>▪ Consultations publiques en lien avec le Plan directeur d'aménagement et de gestion.</li> <li>▪ Adoption du Plan directeur d'aménagement et de gestion.</li> <li>▪ Obtention de différents droits et autorisations nécessaires à la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement et de gestion.</li> <li>▪ Maintien de la désignation du Parc dans le schéma d'aménagement.</li> <li>▪ Représentation au sein du conseil d'administration de la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf.</li> <li>▪ Appui aux demandes de financement et autres demandes visant la mise en valeur du Parc naturel régional de Portneuf.</li> <li>▪ Élaboration des orientations et stratégies de développement du Parc naturel régional de Portneuf.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Signataire de l'entente avec la MRC de Portneuf pour l'exploitation du Parc naturel régional de Portneuf.</li> <li>▪ Reddition de compte annuelle auprès de la MRC.</li> <li>▪ Signataire de contrats de services avec des opérateurs ou autres pourvoyeurs de services ou d'activités.</li> <li>▪ Coordination, gestion et mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement et de gestion.</li> <li>▪ Supervision des opérations et support aux opérateurs.</li> <li>▪ Relations avec les différents partenaires.</li> <li>▪ Mise en place de mécanismes de concertation avec les acteurs locaux, régionaux et gouvernementaux.</li> <li>▪ Demandes de financement et développement de partenariats au plan financier et technique.</li> <li>▪ Élaboration et mise à jour du Plan directeur d'aménagement et de gestion.</li> <li>▪ Élaboration et mise à jour de différents documents de planification et d'administration inhérents au Parc naturel régional de Portneuf.</li> <li>▪ Planification du réseau de circulation et de sentiers récréatifs présents sur le territoire.</li> <li>▪ Uniformisation de différents éléments communs à l'ensemble du territoire : tarification, signalisation, accueil, concept d'interprétation, plan de suivi, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Signataire d'un contrat de services avec la Corporation pour l'opération du Parc naturel régional de Portneuf.</li> <li>▪ Prestation des activités sur le territoire (ressources humaines, équipements, perception des tarifications applicables).</li> <li>▪ Entretien des infrastructures.</li> <li>▪ Location d'équipements et d'hébergements.</li> <li>▪ Accueil et relations avec les clientèles.</li> <li>▪ Responsable de la mise en œuvre de certains projets d'aménagement et de développement inscrits au Plan directeur d'aménagement et de gestion.</li> <li>▪ Collaboration à l'application des règlements adoptés par la MRC concernant le Parc naturel régional de Portneuf.</li> <li>▪ Collaboration à l'élaboration des différents documents de planification et d'administration inhérents au Parc naturel régional de Portneuf.</li> <li>▪ Dépôt de prévisions financières et d'un rapport annuel auprès de la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité aviseur pour le développement et la gestion du Parc naturel régional de Portneuf.</li> <li>▪ Accompagnement et soutien technique au coordonnateur et au conseil d'administration.</li> <li>▪ Mise en disponibilité de ressources professionnelles.</li> <li>▪ Instance de collaboration des ressources qui travaillent au développement du Parc naturel régional de Portneuf.</li> </ul>

<sup>1</sup> La Corporation peut collaborer à la réalisation des mandats de la MRC, mais celle-ci demeure responsable des mandats qui lui sont conférés en vertu de la section III de la Loi sur les compétences municipales.

Annexe 7 :  
Budget prévisionnel quinquennal

Non disponible

Annexe 8 :  
Tarification en vigueur

## Tarifcation 2012

### Accès aux lacs Longs et Montauban via Saint-Alban

#### Frais de stationnement \*

Voiture ou VTT	5 \$/ jour
Voiture + canot ou kayak	10 \$
Voiture ou VTT + embarcation à moteur	30 \$
Vignette de saison	80 \$
Vignette de saison (Résidents de Saint-Alban)	60 \$
Vignette de saison (Propriétaires de chalet)	40 \$

\* Étant l'unique locataire des stationnements et des débarcadères, la Municipalité de Saint-Alban se réserve le droit de refuser l'accès aux stationnements à ceux qui n'auront pas versé la cotisation demandée au préposé en place. Dans un tel cas, les frais de remorquage devront être assumés par le propriétaire du véhicule.

#### Tarif des activités et services

Camping**	21 \$ / tente / nuit
Tente prospecteur**	De base 26 \$ + 5.25 \$ par personne / nuit
Location canot-kayak**	30 \$ / jour
Chalet locatif CALSA**	À partir de 330 \$ / 2 nuits + taxes
Escalade	Carte de membre de la FQME

\*\* Sur réservation seulement, voir site Internet pour les détails

Taxes en vigueur incluses dans les prix

Lors de votre visite merci de :

- Respecter les zones de villégiature privée
- Ramasser vos déchets
- Bien éteindre tout feu allumé avant votre départ
- Respecter le couvre-feu de 23h00
- Cohabiter entre embarcations motorisées et non motorisées
- Respecter la nature

**Bon séjour et soyez prudent !**



La gestion de l'entrée sud du lac Long a été confiée à Action plans d'eau plein air par la MRC de Portneuf et la Municipalité de Saint-Alban.

Information : 418 284-4232 ou [www.natureportneuf.com](http://www.natureportneuf.com)

Annexe 9 :

Travaux de mise aux normes et interventions  
réalisées 2010-2012

## PRINCIPAUX TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET INTERVENTIONS RÉALISÉES 2010-2012

Investissements totaux en projets et immobilisation 2010-2012		
2010	2011	2012
<b>188 000 \$</b>	<b>131 000 \$</b>	<b>165 000 \$</b>
<b>484 000 \$</b>		

### AMÉNAGEMENTS ET TRAVAUX DE MISE AUX NORMES

Réfection du chemin d'accès principal jusqu'à l'accueil du lac Long
Finalisation du bâtiment d'accueil du lac Long (intérieur et extérieur)
Agrandissement du stationnement et redressement d'une courbe dangereuse (lac Long)
Panneau d'accueil et de tarification (lac Long)
Aménagement de 10 nouveaux sites de camping dans le secteur du barrage du lac Long
Réfection du chemin d'accès entre l'accueil au lac Long et l'Anse-à-Beaulieu
Finalisation intérieure et extérieure du chalet locatif de l'Anse-à-Beaulieu
Installation de tables à pique-nique, signalisation et barrière anti-VTT (Anse-à-Beaulieu)
Élaboration et mise en œuvre du plan de signalisation (secteurs de Saint-Alban)
Travaux de réhabilitation des sentiers pédestres existants (secteurs de Saint-Alban)
Rénovation majeure du chalet locatif « Le Montagnard » (lac Long)
Réhabilitation du réseau de sentiers du Centre de ski de fond Les Portes de l'Enfer - en cours
Aménagement d'un sentier entre le lac Long et le lac Noir sur une distance d'environ 3,3 km
Achat d'une guérite pour l'accueil (lac Long)
Réhabilitation du réseau de sentiers pédestres existants (secteur lac Carillon) - en cours
Mise aux normes des infrastructures complémentaires (secteur lac Carillon) - en cours
Acquisition d'une flotte de canots et kayaks pour location (secteurs de Saint-Alban)

## PRINCIPALES INTERVENTIONS

Travaux du comité de transition (janvier 2010 à mai 2011)

Planification des travaux de réfection du barrage du lac Long

Acquisition d'un terrain par la Municipalité de Saint-Alban pour la reconstruction du barrage

Opérations minimales été 2010 (accueil, perception des droits, entretien, questionnaire d'enquête)

Plusieurs rencontres de travail réunissant divers intervenants

Participation aux deux Colloques québécois sur les parcs régionaux

Prise en charge des opérations par Action plans d'eau plein air à l'été 2011

Déclaration d'intention de la MRC de Portneuf de créer un parc régional sur son territoire

Dépôt du rapport final et dissolution du Comité de transition (juin 2011)

Création de la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf et du comité technique par la MRC et obtention des lettres patentes

Création d'une identité visuelle

Rencontres avec les ministères concernés suite aux consultations interministérielles pour l'obtention du statut de parc

Adoption et entrée en vigueur des règlements sur les plans d'aménagement d'ensemble par la Ville de Portneuf et la Municipalité de Rivière-à-Pierre – propriété de Solifor.

Recherches et rencontres avec divers intervenants pour alimenter le Plan directeur provisoire d'aménagement et de gestion

Rédaction du Plan directeur provisoire d'aménagement et de gestion

Planification et demandes de financement pour les travaux

Démarche d'échange de terrains entre Solifor et le MRN

Discussions avec Hydro-Québec en vue de l'acquisition du terrain au sud de l'accueil du lac Long

Régularisation des baux relatifs aux infrastructures récréatives et à l'hébergement locatif

Élaboration de protocoles d'entente à intervenir entre la MRC et la Corporation et entre la Corporation et les opérateurs désignés – en cours

Projet pilote « Aventure-nature » par Action plans d'eau plein air (activités éducatives en nature pour les jeunes de camps de jour)

Désignation d'un opérateur pour le secteur du lac Carillon

Diverses actions de communication

